

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
30 septembre 2014

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2014	5
V- AMENAGEMENT-URBANISME	7
Plan local d'urbanisme – fixation des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2	7
Déclaration préalable en vue de la division foncière de l'îlot n° 2 du projet des Quatre-Chemins.....	11
Acquisition du 71 rue Houdan.....	12
VI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	17
Adhésion au comité de soutien MH370 France.....	17
Communication du rapport relatif à l'exercice 2013 de la SEMA Sceaux.....	18
Communication du rapport relatif à l'exercice 2013 de La cuisine Montrouge-Sceaux (SPL).....	20
VII- ACTION SOCIALE – HANDICAP	21
Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).....	21
Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous ») pour l'année 2013.....	22
Adhésion à l'association « Réseau francophone des villes amies des aînés ».....	24
VIII- AFFAIRES CULTURELLES	26
Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville.....	26
IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI	27
Transfert du marché biologique de Robinson.....	27

X- DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	33
Approbation des conventions de partenariats à intervenir avec différents acteurs de l'économie sociale et solidaire.....	33
XI- RESSOURCES HUMAINES	35
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives, médicosociales et techniques.....	35
Adaptation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.....	37
Indemnité de conseil comptable.....	39
XII- AFFAIRES FINANCIÈRES	40
Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n° 2.	40
Adhésion à l'association des acheteurs publics (AAP).	47
XIII- QUESTIONS DIVERSES	47
XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE	47
XV- DÉCISIONS DU MAIRE	47
XVI- QUESTIONS ORALES	47
Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM.....	47
Question orale de Claude DEBON.....	51
Question orale d'Hervé DOUCERON.....	52
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	53

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Sakina Bohu-Alibay
- ✓ Othmane Khaoua

Sceaux, le 30 septembre 2014

- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Hervé Douceron
- ✓ Claude Debon
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Xavier Tamby.

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Thierry Legros, excusé, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Catherine Lequeux, excusée
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot.

M. le maire

Merci à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, je vous informe que j'ai reçu la déclaration de constitution de deux groupes : le groupe « Voix des Scéens » composé de M. Campan, M^{me} Debon et M. Douceron et le groupe « Sceaux pour tous » composé de M. Lanier, M^{me} Ganne-Moison et M. Alaoui-Benhachem.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2014

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une petite remarque de détail que je n'avais pas vue et qui vous concerne. Ce n'est pas très important.

M. le maire

Ce qui me concerne n'a en général pas d'importance.

Jean-Jacques CAMPAN

Page 75, vous dites : « Il y a peu de chance que nous considérions qu'un vote favorable de votre part sur le compte administratif vaudrait approbation de votre part ». Étant donné que nous parlions du compte de gestion, je pense que votre langue a fourché et que vous vouliez dire compte de gestion. Cela dit, ce n'est pas fondamental.

M. le maire

Vous avez raison.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai une deuxième observation si vous le permettez. Comme le permet le règlement intérieur, nous souhaiterions que les questions orales puissent faire l'objet de quelques échanges à la fin du conseil municipal.

M. le maire

Pour cette séance ou d'une manière générale ?

Jean-Jacques CAMPAN

Pour cette séance.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Hervé DOUCERON

Avant de participer à ce conseil et à la lecture des comptes rendus, j'avais l'impression d'un verbatim. J'ai été surpris de constater qu'un certain nombre de petites phrases étaient reprises et pas d'autres.

Dans les débats qui ont eu lieu sur la réalisation de commerces et de logements au 124 rue Houdan avec la valorisation du patrimoine immobilier de la Ville, vous dites à un moment : « Puisque vous connaissez si bien ces affaires, et pour cause » et ma réponse a été éludée. Je souhaiterais qu'elle soit ajoutée.

Vos services m'ont fait parvenir la réponse après réécoute de l'enregistrement. Elle était la suivante : « Je l'attendais, je peux m'en expliquer si vous le souhaitez ». Je peux d'ailleurs toujours le faire, si vous le souhaitez. Je souhaiterais donc que cette réponse figure au procès-verbal. Merci.

M. le maire

Ce n'était pas une réponse, mais une interruption de l'orateur non autorisée par le maire. Je le précise. Vous vous en souvenez.

Hervé DOUCERON

Peut-être, mais vous vous autorisez des perfidies. Par conséquent, j'aimerais bien que de temps en temps les réponses apparaissent aussi au compte rendu.

M. le maire

Même si cette interruption n'était pas autorisée, et si vous voulez que l'on ajoute cette phrase qui n'avait d'ailleurs pas été reprise dans le compte rendu que j'ai regardé, je ne pense pas que cela pose problème. Si nous sommes tous d'accord, on reprendra la phrase telle qu'elle figure sur le document rétabli après réécoute de l'enregistrement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014 est adopté à l'unanimité sous réserve des observations apportées.

V- AMENAGEMENT-URBANISME**Plan local d'urbanisme – fixation des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2.****Patrice PATTEE**

Nous vous soumettons ce soir un projet de modification simplifiée du PLU. Cette modification a pour premier objet une correction matérielle dans la rédaction du règlement relatif à l'article UPA 8 qui fixe la distance entre les immeubles construits sur une même parcelle.

En cas de retrait entre deux bâtiments, le PLU impose de préserver une distance au moins égale à la moitié de la façade la plus haute, sans être inférieure à 3 m si aucune des façades ne possède de baies et 8 m pour les façades avec baies. Nous avons omis de préciser dans la rédaction du règlement de l'article UPA 8 qu'il s'agissait de la moitié de la hauteur. Cette correction ne modifie évidemment en rien le PLU.

Le deuxième objet de cette délibération concerne l'îlot n° 2 des Quatre-Chemins. Cet îlot tel qu'il est prévu comporte trois façades : une façade sur l'avenue Jules Guesde, une façade sur la rue des Mouille Bœufs et une façade sur un sentier que nous allons créer et qui est le prolongement du sentier des Bouillons de Châtenay-Malabry. Nous proposons aujourd'hui de créer un sentier à

l'ouest de cet îlot pour le séparer des pavillons préservés par le PLU. Il est par ailleurs prévu d'élargir la sente des Bouillons à 2,50 mètres, afin que les deux sentiers créés aient une largeur de 2,50 mètres avec un retrait de 4 mètres. Cela signifie que les constructions ne pourront pas être à moins de 4 mètres du bord de ces sentiers.

Ces modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie du PLU, nous usons de l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme qui nous autorise à procéder à une modification simplifiée. Il n'y aura donc pas d'enquête publique, comme c'est le cas pour une modification importante. En revanche, un dossier sera mis à disposition en mairie sur lequel le public pourra apporter ses observations.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas hostiles au réaménagement de ce quartier, bien au contraire. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe. Mais nous considérons que les hauteurs sont trop importantes et qu'il faut les réduire à 3 ou 4 étages. Cet aménagement, tel que vous le concevez, va engendrer une augmentation de la population d'environ un millier d'habitants qui devront faire face au caractère chaotique du fonctionnement du RER B. Je dirai même qu'il est en pleine déconfiture et sans perspective sérieuse d'augmentation de capacité. Notre opposition à ce projet tel qu'il est prévu reste donc entière.

Concernant l'erreur que vous considérez comme matérielle, je voudrais vous rappeler qu'elle avait été signalée dans l'enquête publique, le 12 octobre 2012, par deux Scéens. On se demande donc pourquoi vous n'en tenez compte que trois ans plus tard.

Je laisserai Hervé Douceron développer, sur le fond, cette question des hauteurs, car je n'ai pas pu assister hier soir à la commission d'aménagement urbain, puisque j'étais par ailleurs convoqué au conseil d'administration de la Maison Renaudin. Je m'étonne d'ailleurs que l'on organise des réunions qui se superposent et qui entraînent des conflits de calendrier.

Je laisse la parole à Hervé Douceron, si vous le permettez.

M. le maire

Je donne la parole à M. Douceron.

Hervé DOUCERON

Je vous remercie. Il s'agit d'une délibération dont la forme a déjà été critiquée à de multiples reprises, mais je suis têtue. On nous demande de nous positionner sur deux éléments totalement

différents : la création d'un sentier, circulation douce, sur laquelle nous n'avons *a priori* rien à dire, et un autre élément qui est éminemment plus sensible.

En effet, je m'inscris rigoureusement en faux sur la présentation qui est faite de dire qu'il s'agit d'une modification mineure n'ayant qu'une très faible incidence. Dans la rédaction actuelle de l'article, il est prévu que l'espace entre deux bâtiments soit égal à la hauteur des façades avec baies. C'est-à-dire que sur des parcelles où la hauteur théorique possible des bâtiments est de 18 mètres auxquels s'ajoute un étage de 3,50 mètres pour les bâtiments basse consommation ainsi qu'un surplus potentiel pour les bâtiments à usage public, on arrive à des hauteurs potentielles de 22 mètres au moins.

Dans la rédaction actuelle de l'article, cela signifie qu'un bâtiment pourrait être séparé de 22 mètres d'un autre. Dans la rédaction proposée, avec la moitié de la hauteur de façade, il devient distant au minimum de 11 mètres. Vous imaginez deux bâtiments de 22 mètres de hauteur séparés de 11 mètres dans la rédaction qui est proposée en rectification d'une erreur matérielle.

Je pense que la rédaction actuelle satisfaisait un certain nombre de personnes qui voient dans l'aménagement de ce quartier la nécessité de laisser persister un peu d'espace aéré, la potentialité de créer des îlots de verdure.

Même si l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme laisse la possibilité d'une procédure simplifiée, et cela reste à analyser, vu les conséquences extrêmement importantes que cette modification engendre, avec une densification importante sur l'îlot par rapport à la rédaction actuelle qui est de 25 %, voire 33 % selon nos premières estimations, je pense qu'il aurait été extrêmement important de faire une enquête publique. Même si celle-ci n'est peut-être pas rendue obligatoire par le code de l'urbanisme, et je dis bien peut-être, car il faut que l'on relise plus attentivement le code de l'urbanisme, nous aurions souhaité l'organisation d'une enquête publique de façon à ce que politiquement les choix de densification extrêmement importants sur cet îlot soient réaffirmés et non passés en catimini par une procédure simplifiée.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais laisser Patrice Pattée répondre à ce qu'a dit M. Douceron.

Patrice PATTEE

M. Douceron, nous avons déjà eu l'occasion de nous en expliquer hier soir en commission d'aménagement et d'urbanisme. Il est donc un peu dommage que l'on revienne sur ces sujets. Nous avons d'ailleurs invoqué le règlement du PLU pour vous expliquer qu'il s'agissait réellement d'une erreur matérielle. Cette règle de distance entre les immeubles est précisée à trois endroits différents. Deux endroits sur trois font mention de la hauteur divisée par deux. Seule la

version littérale, et dans un seul paragraphe, omet de préciser qu'il s'agit de la hauteur divisée par deux. Je ne peux pas vous dire mieux, M. Douceron. Il s'agit d'une erreur matérielle. N'importe quel juriste pourra vous le confirmer. Ce n'est rien d'autre qu'une erreur matérielle. Cela ne change en rien la constructibilité du lot, puisque le permis de construire aurait été instruit sur la base de la hauteur divisée par deux. Cela n'a aucun impact sur la densification de cet îlot, et même du secteur de projet, cette zone étant elle-même soumise à la réglementation UPA.

Je voulais également répondre à M. Campan. Je sais que vous agitez le chiffon rouge dès que l'on parle de hauteur. 11 mètres entre deux immeubles, ce n'est ni plus ni moins que la largeur d'une rue. Il faut mettre des images sur les chiffres. 11 mètres correspondent à la largeur d'une rue ni plus ni moins.

En ce qui concerne l'augmentation de la population, vous avez suivi l'élaboration du PLU, puisqu'il s'agit de votre deuxième mandat. On a demandé à la ville de Sceaux de construire 120 logements par an pour maintenir sa population. Les zones de constructibilité, que nous avons délimitées dans le PLU, permettront de construire au maximum une soixantaine de logements par an. La construction de ces logements nous permettra à peine de maintenir la population actuelle. Ne parlons donc pas de surpopulation à Sceaux.

Quant au RER, je sais que vous n'avez pas participé au comité de ligne réuni par le STIF en juillet. C'est dommage, car les statistiques présentées à l'ensemble des élus présents révèlent que le fonctionnement du RER s'améliore. Arrêtons de jeter du discrédit sur le RER qui est en constante amélioration.

M. le maire

Merci M. Pattée. Je voudrais faire deux observations.

M. Douceron, vous avez employé le mot « en catimini ». Vous savez ce que cela veut dire. Il signifie que l'on évite de se faire voir. Ce n'est pas du tout le cas. Nous vous proposons une délibération en conseil municipal. Ce point est inscrit à l'ordre du jour et affiché sur les panneaux. Demain, le registre sur lequel le public pourra inscrire ses remarques sera mis à disposition à l'accueil de la mairie. Or l'accueil de la mairie, ce n'est pas « en catimini ». Par conséquent, évitez d'employer des mots qui dénigrent systématiquement non seulement le maire et les élus de la majorité, nous en avons l'habitude, mais aussi l'ensemble du fonctionnement de la Ville et de l'administration. Je vous en remercie par avance.

Quant à ce que vient de dire M. Campan, deux réunions concomitantes se sont tenues hier, mais en ce qui vous concerne, cela est lié à votre pratique de cumul des mandats. Vous étiez convoqué au conseil d'administration de Renaudin en tant que conseiller général et vous étiez invité à la commission d'aménagement urbain en tant que conseiller municipal. C'est cela qui est problématique.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous savez bien que cela n'a rien à voir avec le cumul des mandats. Le cumul des mandats concerne l'exécutif.

M. le maire

Pas du tout. Vous avez été désigné par le conseil général pour siéger à Renaudin.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous siégez bien à la Communauté d'agglomération. Par conséquent, vous cumulez aussi les mandats.

M. le maire

Oui, mais je ne le critique pas.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Il ne s'agit pas de voter. L'article premier précise qu'il s'agit de prendre acte de l'arrêté du maire.

M. le maire

Oui, mais il faut voter les modalités de mise à disposition du public. On prend acte de l'arrêté du maire, puis l'on fixe les modalités de mise à disposition du public.

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon).

Déclaration préalable en vue de la division foncière de l'îlot n° 2 du projet des Quatre-Chemins.

Patrice PATTEE

Cette délibération est la conséquence de la délibération précédente. Nous allons créer deux sentiers publics en façades ouest et sud de cet îlot. Ces aménagements nécessitent la création d'une parcelle cadastrée. Nous allons donc demander au service du cadastre de réaliser des Sceaux, le 30 septembre 2014

divisions parcellaires pour pouvoir individualiser ces parcelles, afin qu'elles restent propriétés de la Ville.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition du 71 rue Houdan.

Patrice PATTEE

Le PLU a délimité un secteur de projet dans le quartier de la place de Gaulle. Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer plusieurs fois sur ce secteur de projet en raison des acquisitions foncières que nous faisons chaque fois qu'un propriétaire manifeste son intention de vendre son bien, soit à l'amiable, soit par préemption. Il s'agit en l'occurrence d'acquérir l'immeuble situé 71 rue Houdan qui accueille en son pied le fleuriste, le bar Chiquito et les pompes funèbres. Les propriétaires ont fait savoir à la mairie qu'ils avaient l'intention de se dessaisir de cette propriété. Nous avons consulté le service des Domaines pour en avoir l'évaluation et nous nous sommes mis d'accord avec les propriétaires sur un prix compatible avec l'estimation des domaines.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'autoriser le maire à signer l'acte d'acquisition de cette propriété située 71 rue Houdan appartenant à la SCI VINIER SCEAUX au prix de 1 400 000 € HT.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

Benjamin LANIER

Cette délibération est un peu décevante d'un point de vue politique. À première vue, on pouvait se féliciter de l'acquisition et de la maîtrise foncière de la Ville sur cette zone de projet. Mais au final, et c'est ce que j'ai soulevé hier lors de la commission d'aménagement urbain, sans avoir eu de réponse, il est écrit dans la présentation que cet immeuble est conservé le temps nécessaire pour que les conditions de la réussite du projet soient réunies. Quand les conditions de réussite seront-elles réunies ? Je n'ai pas pu avoir de réponse à ma question et en fait il s'avère que la zone de projet expirera à la fin de l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de possibilité de maîtriser le foncier de façon logique et avec un vrai projet derrière sur la place de Gaulle. Et surtout, on perd également le fait que le château de l'Amiral est inclus dans cette zone de projet. Celui-ci va donc revenir au Conseil général. Les dispositions du PLU vont

effectivement s'appliquer, mais cela laisse les mains libres au Conseil général pour faire ce qu'il souhaite. Peut-être que M. Devedjian a des idées sur la question, mais je ne le pense pas.

Nous allons voter l'acquisition de cette propriété, mais nous souhaiterions savoir si vous avez des projets à présenter. Des projets avaient d'ailleurs été présentés lors des grands shows organisés sur la possibilité d'un aménagement de la place de Gaulle. Certains d'entre eux étaient d'ailleurs intéressants.

Par ailleurs, il reste encore trois locataires dans ce bâtiment. Puisque l'on ne veut rien faire de particulier en termes de rénovation, va-t-on laisser dépérir ce bâtiment ? Des problèmes de salubrité vont finir par se poser, ce qui avait d'ailleurs été soulevé il y a quelque temps. Que va-t-il advenir des locataires actuellement présents dans ce bâtiment ?

Hervé DOUCERON

Le secteur a effectivement été classé en zone de projet. Il nous a été redit hier que cette zone de projet tombait en octobre 2015. La délibération constituant la zone de projet date de mai 2009. Comment se fait-il que la date d'échéance soit octobre 2015 ? Je pensais que la validité d'une zone de projet était de 4 ans et que le projet était donc peut-être caduc.

L'acquisition de cet immeuble est annoncée à 1 400 000 € hors taxes, mais aussi hors droits et hors charges. M. Lanier a repris un élément que nous avons évoqué hier en commission d'aménagement et d'urbanisme sur le sort des locataires qui deviendront de facto locataires de la Ville dans des logements insalubres et hors normes. Avez-vous prévu de les remettre aux normes ? Que va-t-il se passer sur cette période d'attente que vous qualifiez, dans la présentation, de temps d'aboutissement d'un projet global ?

Quel est ce projet global ? Quels éléments pouvez-vous nous présenter ?

Vous nous demandez de voter l'acquisition de cet immeuble. On voit bien la logique de voter cette acquisition. Si cela retombe dans les règles du PLU en zone de constructibilité extrêmement importante que nous avons déjà critiquée, il vaut mieux se prémunir. Pouvez-vous vous engager, après avoir acquis une grande partie de l'îlot – pas la totalité, mais j'y reviendrai – à faire un appel à projets sur la base d'un cahier des charges établi en concertation avec les habitants de façon à pouvoir maîtriser pleinement les règles d'urbanisme au-delà des potentialités de la zone concernée du PLU ?

Vous ne possédez pas l'intégralité de l'îlot. Il vous manque en effet un appartement situé 73 rue Houdan ainsi que l'intégralité de la parcelle 240 que l'on appelle trivialement la Maison du géomètre. À ma connaissance, les propriétaires n'ont pas fait acte de candidature à la vente. S'ils décident de vendre après l'échéance de la zone de projet, cet îlot sera constructible. Que va-t-il se passer ? Comment allez-vous anticiper ? Je vous remercie de la réponse à ces cinq éléments.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je voulais compléter la question de Benjamin Lanier concernant les trois locataires. Qu'avez-vous prévu pour ces locataires ? J'espère que vous n'allez pas les expulser. Si vous souhaitez démarrer une construction, qu'allez-vous leur proposer en échange ?

Patrice PATTEE

En fait, il n'y a pas trois locataires, mais six : trois baux commerciaux et trois logements. Les trois baux commerciaux dégagent aujourd'hui des recettes locatives à hauteur de 85 000 € par an. Le montant de l'acquisition est couvert à hauteur de 6 % par an. Il s'agit donc d'une opération qui ne coûte rien à la Ville pendant son portage. C'est ce qui nous a amenés à faire cette proposition d'acquisition.

S'agissant des logements occupés, il faut savoir que ce sont de petits logements de 14 m² à 33 m². Aujourd'hui, rien ne nous oblige à expulser les locataires. Tant que l'immeuble est maintenu, les locataires peuvent rester sur place. Je précise que ces logements ne sont pas indignes. Ils sont vétustes, mais ils ne sont pas indignes. La Ville n'a ni plus ni moins d'obligations que le bailleur actuel envers ces locataires.

S'agissant de la maison dite « du géomètre », située rue du Four, le propriétaire ne nous a pas fait savoir qu'il souhaitait vendre son bien. Il l'entretient et a effectué récemment des travaux de rénovation. Par conséquent, la façade rue du Four de cet îlot est dans un état très satisfaisant. Ce n'est pas, parce que nous sommes dans un secteur de projet que nous devons procéder systématiquement à l'acquisition des biens. Si nous réalisons quelque chose sur cet îlot, cet aménagement intégrera vraisemblablement la maison du géomètre qui est en harmonie avec son vis-à-vis rue du Four. *A priori*, si projet il y a, il devra intégrer la maison du géomètre. À moins qu'il y ait d'autres idées, mais au jour d'aujourd'hui, ce serait plutôt la tendance.

M. le maire

Merci pour ces quelques précisions. Je veux simplement ajouter qu'il y a une différence entre un acteur privé qui, lorsqu'il achète un bien immobilier, veut en retirer une rentabilité rapide et procédera probablement à sa réhabilitation, et ce que nous faisons qui n'est pas un investissement visant à une rentabilité financière immédiate, mais un investissement destiné à faciliter ou à permettre des opérations d'aménagement urbain. Ce n'est pas du tout la même chose. M. Douceron a raison de rappeler que ce secteur de projet a été réalisé en 2009, mais il a été réactualisé lors du PLU de 2010 pour cinq ans. Par conséquent, le secteur de projet tombera en octobre 2015. Lorsque nous l'avons créé, nous avons la volonté de permettre à terme une opération d'aménagement urbain complète dont les objectifs sont rappelés dans les délibérations qui le concernent. Cela va bien au-delà de la construction d'immeubles. Cela va bien au-delà d'un

simple investissement locatif. Il s'agit d'un aménagement urbain avec des objectifs en termes de circulations, de commerces, d'activités, de mise en valeur du patrimoine, etc.

Je vous concède qu'il y a une erreur de vocabulaire dans la note de présentation. Il est écrit que les baux en cours seront maintenus le temps nécessaire pour que les conditions de réussite du projet soient réunies. Cela laisse entendre qu'il existe un projet. En réalité, il existe un projet urbain et non pas un projet de construction. En tant qu'entité publique, nous avons le projet que ce secteur de Sceaux ne demeure pas tel qu'il est aujourd'hui, car nous considérons qu'il a un potentiel d'évolution pour prolonger le centre-ville de Sceaux et accroître encore son attractivité. Tout ceci a déjà été dit des dizaines de fois. Cela a fait l'objet de réunions qui ont été un succès très relatif, puisqu'à la suite d'un certain nombre de manipulations, des rumeurs ont couru alors même que nous avons la volonté d'associer de manière la plus étroite possible la population à la concertation. Cela n'a pas été possible à l'époque. C'est ainsi. Cela reviendra probablement.

Pendant la campagne pour les élections municipales, nous avons dit que les conditions économiques de réalisation d'un aménagement urbain de qualité n'étaient pas aujourd'hui réunies. C'est toujours le cas. Il existe dans ce périmètre beaucoup de voiries qui appartiennent au département des Hauts-de-Seine ainsi que le château de l'Amiral, également propriété du département des Hauts-de-Seine. Je ne vais pas insister sur ce point qui fera l'objet d'une question orale. Les conditions économiques ne sont pas réunies, parce qu'aucun projet de qualité, à moins de réaliser une tour sur le parking, ce que souhaitent peut-être certains, mais que nous ne souhaitons pas, permettant de préserver et d'accroître les capacités de stationnement du parking, ne peut être mené s'il n'y a pas à la fois la maîtrise d'une partie de la voirie départementale dans un objectif de réaménagement de cette voirie, et de la propriété du château de l'Amiral. Ces conditions n'étant pas réunies aujourd'hui, le Département ne souhaitant pas engager des discussions, ce qui est son droit en tant que propriétaire, même si cela est dommage pour notre Ville, il n'est pas possible de mener un projet d'aménagement de qualité.

Une famille propriétaire propose de vendre son immeuble. Que faisons-nous ? Soit nous laissons un marchand de biens l'acquérir, faire de vagues travaux de réhabilitation, augmenter au passage le loyer des commerçants et vendre à la découpe les appartements ensuite. Soit nous prenons nos responsabilités sur le long terme. Nous sommes convaincus qu'il y aura un jour des évolutions. Et même si ces évolutions n'ont pas lieu, nous sommes propriétaires de cet immeuble. Il sera toujours temps de le réhabiliter si jamais le blocage est tel que l'on ne voit aucune capacité d'évolution. La Ville reste propriétaire de cet immeuble, ce qui n'est pas forcément une si mauvaise affaire compte tenu des loyers versés. Nous prenons la maîtrise foncière de cet immeuble comme nous l'avons fait pour la majeure partie de l'immeuble voisin et nous réunissons ainsi les conditions pour qu'un aménagement urbain de qualité puisse être mené à cet endroit, sans qu'aujourd'hui nous soyons capables de dire quel sera ce projet et dans quels délais il pourra être mené.

J'ajoute qu'en étant propriétaire d'immeubles dont vous mesurez le caractère stratégique en termes d'emplacement, il est ensuite difficile pour quiconque de faire quoi que ce soit. D'une certaine manière, nous bloquons les choses. C'est un engagement sur l'avenir. C'est l'exercice de notre responsabilité régaliennne de maîtrise foncière dans un objectif d'intérêt général qui est la poursuite de l'aménagement de ce quartier.

S'agissant des locataires, les baux sont repris avec l'acquisition. Le prix est d'ailleurs fixé en fonction des baux de location existants, l'immeuble étant en partie occupé. Cet immeuble comprend des appartements qui ont été jugés comme indignes et insalubres par la Communauté d'agglomération. Ces appartements ne sont pas habités. Les trois appartements habités sont vétustes, mais correctement entretenus. Peut-être faudra-t-il prévoir quelques travaux de mise aux normes qui n'ont pas été faits par les précédents propriétaires, parce que l'on exige toujours plus de la Ville que des propriétaires privés. Mais cela n'ira pas très loin. Je crois d'ailleurs que certains de ces locataires ont déposé une demande de logement dans le parc social. Ces dossiers vont suivre leur cours et donneront peut-être lieu dans les mois ou les années à venir à l'attribution d'un logement social.

Hervé DOUCERON

Juste une dernière remarque, outre que vous n'avez pas répondu à l'ensemble de nos questions, mais nous les poserons à nouveau d'une autre manière et à un autre moment.

Pouvez-vous vous engager dans cette délibération à faire un appel à projets sur la base d'un cahier des charges élaboré en concertation avec les habitants ? Si vous vous engagez, nous voterons pour cette acquisition. Dans le cas contraire, nous voterons contre, car nous avons appris à être prudents par rapport aux ambitions affichées.

M. le maire

Vous avez raison d'être prudent. On ne sait jamais.

Je vais même vous proposer mieux. Je m'engage à organiser une enquête publique avec une exposition – vous voyez que ce n'est pas du catimini – lorsque nous serons amenés à modifier le PLU pour permettre une opération d'aménagement sur ce secteur. C'est encore mieux. Pour un élu exécutif, il n'y a pas mieux qu'une enquête publique. C'est d'ailleurs prévu par la loi ! J'ai répondu à votre question. Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

Hervé DOUCERON

Allez-vous l'inscrire dans la délibération ?

M. le maire

Nous n'allons pas inscrire dans une délibération quelque chose qui est prévu dans la loi.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon).

VI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adhésion au comité de soutien MH370 France.

M. le maire

Vous connaissez tous ce drame du 8 mars 2014 lorsqu'un Boeing de la Malaysia Airlines a disparu sans qu'aucune trace n'ait été retrouvée à ce jour. À bord de cet appareil se trouvaient 227 passagers et 12 membres d'équipage, parmi lesquels l'épouse et deux des trois enfants, âgés de 13 et 17 ans, de Ghyslain Watrelos, originaire de Sceaux, et dont les parents habitent Sceaux, ainsi que leur amie âgée de 18 ans.

Anne-Sophie Gillet, la sœur de Ghyslain Watrelos, et Marc Béheray, le frère de Laurence Watrelos, ont décidé de fonder l'association *MH370 France* en juin 2014 avec pour objectif de contribuer à ce que la vérité soit établie quant à cette disparition.

Cette association s'est donnée pour objectifs de :

- ✓ Réunir les fonds nécessaires à une nouvelle enquête menée par l'association des familles des victimes. Je rappelle qu'il n'y avait que quatre Français dans cet avion. Il y avait essentiellement des Malaisiens et des Chinois.
- ✓ Être garant d'une mobilisation permanente pour que ce drame ne sombre pas dans l'oubli.
- ✓ Mobiliser les pouvoirs publics, sensibiliser les gouvernements.
- ✓ Faire en sorte que demain chacun d'entre nous puisse prendre l'avion en sécurité et avec sérénité.

MH370 France est une association loi 1901, enregistrée le 20 juin 2014, en préfecture du Rhône.

Nous sommes ici quelques-uns à avoir adhéré à cette association à titre personnel. Compte tenu des liens très forts qui existent entre la famille Watrelos et la ville de Sceaux, nous avons pensé qu'il était important que la Ville elle-même puisse adhérer à ce comité de soutien.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Sceaux, le 30 septembre 2014

Benjamin LANIER

Juste une intervention à titre personnel, puisque je suis directeur d'une compagnie aérienne et que ce drame me touche plus particulièrement. C'est une situation effectivement tragique. Nous allons voter cette adhésion pour dire que nous sommes également aux côtés de cette famille. Félicitations pour avoir proposé cette délibération.

M. le maire

Merci M. Lanier.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie pour cette famille très éprouvée.

Communication du rapport relatif à l'exercice 2013 de la SEMA Sceaux.**M. le maire**

Le patrimoine de la SEMA Sceaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 comprend :

- ✓ 85 logements conventionnés situés rue Léon Blum. Le bâtiment est d'ailleurs en cours de rénovation.
- ✓ 10 boxes situés au sous-sol de l'îlot Benoît.
- ✓ 24 logements PLA et 12 logements PLI situés place des Ailantes et rue du Docteur Roux.
- ✓ 3 propriétés sises 13 et 21 avenue Jules Guesde et 2 sentier de Paris. Ces propriétés ont été acquises récemment pour faciliter la maîtrise foncière des secteurs de projet. Elles seront d'ailleurs assez rapidement cédées dans le cadre des opérations d'aménagement sur le secteur des Quatre-Chemins.

La SEMA Sceaux, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, a enregistré un déficit de 203 142,30 € contre un déficit de 80 049,06 € en 2012. Ceci s'explique principalement par le provisionnement pour dépréciation effectué s'agissant du résultat prévisionnel de la vente du 9 Clos Saint Marcel. Cette provision pour dépréciation est exclusivement due au fait que les terrains de cette propriété se sont révélés pollués, le coût de dépollution s'élevant à environ 200 000 €. C'est évidemment une mauvaise surprise, mais on ne peut plus se tourner vers les anciens propriétaires.

La situation nette de la SEMA Sceaux s'établit toujours à 1 747 000 € après prise en compte des résultats de 2013.

Le capital restant dû de la dette s'élève à 3 179 015 €.

Le bilan et le compte de résultats de la SEMA Sceaux ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2013 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 23 juin 2014.

Je rappelle que la Ville est actionnaire de la SEMA Sceaux à hauteur de 60 %, Sceaux Habitat à hauteur de 20 % et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20 %.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Juste une remarque d'ordre général. J'avais déjà posé la question de savoir pourquoi il fallait maintenir deux entités, les relations entre la SEMA Sceaux et Sceaux Habitat étant très nombreuses. Vous m'avez répondu que la cession des actifs pouvait avoir des incidences fiscales pénalisantes. Pourrait-on avoir un jour davantage de détails sur ce sujet ? Il me semble que cela engendre des frais de gestion importants et qu'il y a sans doute du frottement administratif qui n'est probablement pas très utile.

Nous avons bien compris que le déficit venait de la moins-value de cession pour les raisons que vous avez évoquées, dont acte.

Une petite question de détail. Le conseil d'administration bénéficie-t-il de jetons de présence ?

M. le maire

Il n'y a pas de jetons de présence. Il en est de même pour la SPL « La cuisine Montrouge-Sceaux ».

Je me souviens parfaitement de la question que vous aviez posée. Elle est tout à fait pertinente. La SEM est une société anonyme. La cession de son patrimoine à l'Office risquerait d'entraîner son imposition à des plus-values importantes. L'administration fiscale nous dit que l'on peut le faire, mais elle refuse de nous le confirmer par écrit.

Dans le bilan de la SEM, les immeubles, en particulier celui de la rue Léon Blum, sont très peu valorisés. Il est valorisé au coût historique des années 60. Si la Ville était le seul actionnaire, cela aurait pu se faire. Mais il y a également la Caisse de Dépôts et Consignations. Celle-ci aurait souhaité que sa participation de 20 % soit valorisée à un prix proche de celui du marché. C'est par conséquent un peu compliqué. Cette complexité est propre à l'économie mixte. L'intérêt des uns et des autres n'est pas tout à fait le même. Par conséquent, nous n'avons pas poursuivi sur la voie de la vente du patrimoine de la SEM à l'office. Mais d'autres réflexions sont en cours sur le devenir des offices communaux. Vous savez qu'ils devront obligatoirement, soit en 2017, soit en 2020, car l'interprétation des textes diverge, être rattachés aux intercommunalités. Il s'agit de loi ALUR qui est postérieure à la réponse que je vous avais faite. Il y a donc une réflexion à mener sur l'avenir de la maîtrise du logement social à Sceaux.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Communication du rapport relatif à l'exercice 2013 de La cuisine Montrouge-Sceaux (SPL).

M. le maire

La société publique locale La cuisine Montrouge-Sceaux a été constituée le 30 août 2012 et immatriculée le 1^{er} mars 2013. Elle a pour objet de prendre en charge, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, Sceaux et Montrouge, et dans le périmètre géographique, le service public de la restauration collective.

Au cours de son premier exercice social, la société publique locale a mis en place des mesures permettant le lancement de la construction de la cuisine en recherchant un terrain et en lançant une consultation sur le marché de maîtrise d'œuvre.

La société publique locale La cuisine Montrouge-Sceaux n'emploie pas de personnel.

N'étant pas en activité, la société ne perçoit pas de recettes. L'exercice 2013 s'est achevé par une dépense de 14 404,98 € correspondant à des charges de fonctionnement.

Je peux vous dire que nous avons trouvé un terrain, mais que sa cession a été remise en cause après les élections municipales de la commune sur lequel se trouvait ce terrain. Nous sommes donc à nouveau à la recherche d'un terrain correspondant aux besoins de la SPL.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous connaissez notre opposition à ce projet. Nous la réitérons. Par les temps qui courent, investir des millions d'euros pour faire une cuisine centrale ne nous semble pas être le meilleur choix.

En ce qui concerne l'exercice 2013, il y a peu à dire. En effet, les charges supportées par l'exercice correspondent essentiellement à des honoraires. Je vois que seule la moitié du capital a été libéré. Était-ce une volonté ? Je suppose qu'il n'était pas nécessaire d'en libérer davantage.

M. le maire

Nous sommes actionnaires à hauteur de 25 %.

Jean-Jacques CAMPAN

À l'époque, vous nous aviez parlé d'un terrain situé à Wissous. Est-ce la commune à laquelle vous faites allusion ?

M. le maire

Oui.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- ACTION SOCIALE – HANDICAP

Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).

Francis BRUNELLE

La loi du 12 juillet 1999 instaure la création d'une commission chargée de dresser le constat de l'accessibilité des transports en commun et du cadre bâti, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et de faire des propositions d'amélioration de l'accessibilité.

Cette commission prend acte des rapports d'activité de ces commissions communales d'accessibilité créées au sein des villes membres pour les compétences qui leur sont propres.

Cette commission est composée d'un représentant élu de chacune des villes membres, de huit conseillers communautaires, d'un représentant de chaque Conseil général, ainsi que des représentants issus du monde associatif.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner son représentant pour siéger au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).

M. le maire

J'ai reçu la candidature de Francis Brunelle. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Claude DEBON

Je me demandais qui étaient les huit conseillers communautaires. Certains sont-ils de Sceaux ?

M. le maire

Il y a Bruno Philippe.

Sceaux, le 30 septembre 2014

Les huit conseillers communautaires membres de la CIAPH sont :

- ✓ Anny Léon (Antony)
- ✓ Françoise Schoeller (Bourg-la-Reine)
- ✓ Carl Ségaud (Châtenay-Malabry)
- ✓ Benoît Blot (Plessis-Robinson)
- ✓ Bruno Philippe (Sceaux)
- ✓ Gérard Dossmann (Verrières)
- ✓ Martine Thierry (Wissous)
- ✓ Annie-Laure Hagel (Antony)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

M. Brunelle est élu à l'unanimité. Nous le félicitons chaleureusement.

Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous ») pour l'année 2013.

Francis BRUNELLE

Je veux d'abord rendre hommage à Bruno Philippe qui était en charge de cette commission lors de l'exercice 2013.

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre est membre du comité consultatif « Ville pour tous ». L'articulation entre les deux instances a été clairement définie. La CAHB travaille sur l'accessibilité dans le domaine des transports et des établissements qui reçoivent du public de sa compétence.

Par ailleurs, la Ville a mis en place un conseil local de santé mentale, le handicap psychique ayant été reconnu depuis la loi sur le handicap.

Je vous passe le rapport dont vous avez communication. Le cadre réglementaire est précisé.

En 2013, le comité consultatif « Ville pour tous » était composé de Bruno Philippe, Hervé Audic, Patrice Pattée, Monique Pourcelot, Hélène Enard, Sabine Vasseur et Francis Brunelle.

Cette commission a essentiellement travaillé sur le bilan de l'accessibilité et en particulier sur le plan de mise en accessibilité de la voirie. Ce travail est toujours en cours. Un certain nombre d'aménagements ont été faits, en particulier aux abords de la piscine. Il ne vous a pas échappé Sceaux, le 30 septembre 2014

qu'un certain nombre de trottoirs ont été libérés de leurs poteaux béton ainsi que des poteaux de portage de voies aériennes. On note également la rénovation du quartier Charaire.

En ce qui concerne l'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique, la ville de Sceaux accueille des enfants handicapés dans une classe pour l'inclusion scolaire. En 2013, cette CLIS a accueilli une dizaine d'enfants. Par ailleurs, 137 enfants ont bénéficié d'un projet d'accueil individualisé à Sceaux.

Le 18 mars 2013, la Ville a mis en place le conseil local de santé mentale dont les propositions ont permis la mise en place d'une semaine d'information dédiée à la santé mentale. Celle-ci a connu un franc succès l'année dernière.

Avec les services de la mairie, nous avons travaillé sur l'accessibilité des lignes du Paladin, mais aussi sur la distance entre la première marche du bus et le trottoir. Un certain nombre d'arrêts se situent sur des trottoirs incurvés, ce qui oblige certains usagers à descendre du trottoir pour monter dans le bus.

Je n'ai pas d'éléments particuliers à vous dire pour le reste, mais je suis prêt à répondre à vos questions si vous le souhaitez.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Benjamin LANIER

Un certain nombre d'actions sont mises en œuvre, ce qui est une très bonne chose. Le comité consultatif « Ville pour tous » englobe-t-il des thématiques plus larges que la seule accessibilité ?

Par ailleurs, il aurait été intéressant de préciser dans ce rapport comment la Ville s'inclut elle-même dans cette démarche, en particulier en ce qui concerne le respect de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés ou assimilés.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

M. Brunelle a terminé son rapport en disant que des réflexions étaient en cours sur l'accessibilité du Paladin. Lors d'une question orale, j'ai parlé d'un problème d'accessibilité à la mairie annexe. Un certain nombre de maires adjoints étaient présents avec moi et ont rencontré la personne handicapée qui s'est plainte. Dans votre réponse, M. le maire, vous avez dit que vous alliez faire quelque chose. Est-ce également dans les perspectives d'action de la commission communale ?

Francis BRUNELLE

Je laisserai M. le maire répondre sur la question relative à l'emploi, le cadre réglementaire étant différent de celui de la commission communale d'accessibilité.

Sceaux, le 30 septembre 2014

En ce qui concerne l'accessibilité aux zones d'information, c'est effectivement un travail en cours. Je vous rappelle que cette commission communale est composée d'élus, mais aussi de représentants d'associations. Le milieu associatif travaille sur des propositions qu'ils nous ont faites et qui ensuite sont déclinées en actions communales. La Croix Rouge est notamment présente ainsi que d'autres associations.

M. le maire

En ce qui concerne le local de l'AIM aux Blagis, nous ferons le nécessaire.

S'agissant de l'obligation d'emploi de personnes handicapées, vous aurez une information officielle lors de la séance du mois de décembre, puisque je vous présenterai un bilan social de l'administration communale, comme je le fais tous les deux ans.

Je crois que nous sommes à 5, 4 % pour la Ville, et un peu au-dessus de 6 % pour le CCAS. Vous savez qu'il faut payer une sorte de pénalité au FIPHFP de laquelle nous pouvons déduire les actions menées en faveur des personnes handicapées. Nous préciserons tout cela au mois de décembre dans le cadre du bilan social de l'administration.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion à l'association « Réseau francophone des villes amies des aînés ».

Monique POURCELOT

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans des actions de solidarité qui assurent le maintien du lien social autour des personnes âgées fragiles et isolées. À ce titre, la Ville a obtenu le label « bien vieillir-vivre ensemble » en janvier 2010, décerné par le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Le programme de « villes amies des aînés » est une initiative mondiale visant à aider les villes à se préparer aux deux nouvelles tendances en matière de démographie mondiale : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation.

En 2006, l'OMS rassemble 33 villes de 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments-clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé. La Ville dispose déjà d'un plan d'action dont les axes prioritaires sont la lutte contre l'isolement des aînés, la dynamisation de nouvelles solidarités intergénérationnelles et le développement d'initiatives qui favorisent l'amélioration de la vie quotidienne de nos aînés.

Inscrite dans la démarche de l'OMS depuis le 16 mai 2014, la Ville s'est engagée à poursuivre cette politique qui encourage un vieillissement actif et citoyen.

Le Réseau francophone des villes amies des aînés, créé en 2013, sans but lucratif, a pour but de développer le réseau mondial des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, créé en 2010. Il semble nécessaire d'adhérer à ce réseau qui permet entre les villes adhérentes de favoriser les échanges d'expériences, d'information, de bonnes pratiques et l'obtention d'outils méthodologiques.

La cotisation annuelle est fixée à 250 € pour les collectivités territoriales de 5 000 à 20 000 habitants.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à l'association Réseau francophone des villes amies des aînés et de désigner son représentant au sein de cette association.

M. le maire

Est-ce que vous avez des questions ? D'habitude, on demande la couleur politique des villes membres d'une l'association. Toutes les couleurs politiques sont représentées.

Monique POURCELOT

Il y a Bordeaux, Nantes, beaucoup de villes.

M. le maire

Tout va bien alors. J'ai reçu la candidature empressée de Monique Pourcelot.

Il vous est donc proposé d'adhérer et de désigner M^{me} Pourcelot pour représenter la Ville dans ce réseau.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Je félicite chaleureusement M^{me} Pourcelot.

VIII- AFFAIRES CULTURELLES

Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville.

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit d'une délibération extrêmement formelle visant à simplifier les conventions permettant de vendre les livres édités par la Ville chez les libraires. Différents tarifs sont proposés en fonction du nombre de pages des ouvrages. Cette convention-type permettra d'alléger le travail de l'administration, puisque l'on ne sera pas obligé de passer une convention chaque fois que nous souhaitons vendre des livres chez un libraire.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Hervé DOUCERON

Une question extrêmement simple. Il est précisé dans la note de présentation qu'en fonction du tarif de vente de l'ouvrage et de son coût de production, une partie du prix est rétrocédée à la Ville. Peut-on avoir un élément approximatif de la somme qui est rétrocédée la Ville en fonction des tarifs des différents ouvrages ?

Benjamin LANIER

Le prix des anciens ouvrages sera-t-il réactualisé en fonction de cette convention ?

Jean-Philippe ALLARDI

Pour les conventions en cours, le prix des ouvrages reste le même. Cette convention concerne uniquement les ouvrages à venir.

M. le maire

La Ville perçoit 90 % du prix de vente, et les libraires 10 %.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI**Transfert du marché biologique de Robinson.****Sylvie BLERY-TOUCHET**

La Ville de Sceaux attache une grande importance à la préservation et au maintien de ses activités commerçantes sur son territoire.

Les locaux du marché bio ne sont plus aux normes et mobilisent un terrain inclus dans le périmètre de projet des Quatre-Chemins. Le transfert de ce marché est donc à prévoir.

Ce marché, qui existe depuis bientôt 30 ans, est l'un des trois premiers marchés bio d'Île-de-France avec le marché bio des Batignolles et celui de boulevard Raspail. Le nombre de commerçants abonnés bio est en déclin du fait de sa localisation. Il ne compte actuellement plus que sept commerçants abonnés bio et moins de 20 % de la clientèle est scéenne.

Un transfert sur la rue Houdan le long du cimetière jusqu'au square Robinson a été initialement envisagé. Il est cependant résulté des échanges avec les commerçants bio et leurs organisations professionnelles qu'un tel projet ne pourrait pas assurer la survie de ce marché et serait d'un coût important pour la Ville tant en fonctionnement qu'en investissement.

Une implantation sur le périmètre extérieur du marché du centre-ville le dimanche matin minimiserait quant à elle les coûts, renforcerait l'animation et permettrait de mieux exploiter l'équipement utilisé actuellement deux fois par semaine.

Consultés dans le cadre de la commission des marchés d'approvisionnement, les représentants du marché traditionnel ont émis le souhait que le transfert ne se fasse qu'avec des commerçants bio.

Les membres de la commission, soucieux de préserver le commerce en général, ont rappelé que la clientèle des commerçants bio n'était pas la même que la clientèle du commerce traditionnel et que le transfert du marché bio aux abords de la halle du centre ne pouvait qu'apporter davantage de clients pour le centre-ville, clients nouveaux, venant souvent de loin et ne connaissant pas encore Sceaux.

Il ne résulte de cette consultation que le marché du centre-ville se prête, sans grande modification, au transfert du marché biologique, le dimanche matin, ce qui n'était pas le cas de la première solution envisagée.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le transfert du marché bio de l'avenue Jules Guesde aux abords du marché du centre-ville de Sceaux, le dimanche matin et d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat de délégation de service public en vue d'acter ce transfert à compter du dimanche 9 novembre 2014.

M. le maire

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous avons déjà dit que nous étions favorables au réaménagement de ce quartier, mais pas dans les modalités prévues par votre projet pour les raisons évoquées en début de séance.

Dans tous les cas, il est nécessaire de trouver une place provisoire pour ce marché.

Nous nous sommes opposés en son temps à son déplacement rue Houdan, le long du cimetière. C'est avec satisfaction que nous prenons acte de l'abandon de ce projet.

Le déplacement que vous proposez aujourd'hui est-il provisoire ou définitif ? S'il est provisoire, nous y sommes favorables. Pour le futur, nous pensons que ce marché a toute sa place dans le quartier Robinson qui ne dispose pas d'offres bio, contrairement au centre-ville. Dans une solution à long terme, on peut très bien laisser ce marché à son emplacement actuel et construire au-dessus de cet emplacement. En dehors du dimanche, il est aussi possible d'utiliser cet emplacement pour des manifestations diverses : vide-greniers, dîners de rue, expositions diverses, etc.

Une solution serait de le déplacer à titre expérimental au centre, de procéder à une évaluation au bout de 6 mois ou 1 an, et en fonction des résultats, de lui prévoir une place à Robinson, d'autant que vous souhaitez développer une offre commerciale dans ce secteur. Il y aurait donc peut-être un cumul d'achalandage intéressant.

Je voudrais rappeler que l'étude réalisée par la société PIVADIS sur le quartier de Robinson, dont M^{me} Debon a eu connaissance, préconisait la redynamisation du marché bio.

Si vous décidez de retenir la proposition que nous venons de faire, nous voterons favorablement. Si vous la rejetez, nous voterons contre.

Benjamin LANIER

Cette délibération tombe très bien, puisque nous avons posé une question orale lors de la séance du conseil municipal de juin dans laquelle nous nous inquiétions de l'éventuelle suppression de ce marché.

Sans ultimatum, l'idée est d'être plutôt constructif et de voir dans quelle mesure il serait possible d'intégrer le fait qu'à l'issue du réaménagement de la zone de projet, le marché bio puisse être réintégré dans ce quartier. Il peut s'agir d'un marché bio ou mixte. Je pense que l'emplacement actuel n'est pas forcément le plus opportun et qu'il serait peut-être nécessaire de trouver un autre emplacement sur la zone des Quatre-Chemins. Mais il est important pour les habitants du quartier

de leur indiquer qu'une fois le réaménagement terminé, ce marché serait réintégré d'une manière ou d'une autre. Si cela pouvait être intégré à la délibération, ce serait positif.

Claude DEBON

J'avais participé à la réunion du conseil consultatif du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de l'attractivité du territoire en décembre. Cette étude présentée par la société PIVADIS m'avait semblé très intéressante. J'ai regretté d'ailleurs qu'elle ne soit pas mise en ligne, car nous n'avons eu aucun document de présentation. J'ai pris quelques notes, mais il est vrai que je suis restée un peu sur ma faim.

S'agissant du contenu, je voulais revenir sur deux points. D'abord, vous écrivez dans la note de présentation que moins de 20 % des Scéens utilisent ce marché bio. L'étude PIVADIS disait qu'il était fréquenté par 30 % de la population scéenne.

Par ailleurs, ce qui était aussi très intéressant, c'est qu'il y avait eu toute une exploration du point de vue des habitants du quartier Robinson. On voit bien dans la note de présentation que le point de vue des commerçants a été pris en compte, mais celui des habitants du quartier ne l'a pas été. En tout cas, cela n'apparaît absolument pas. L'étude PIVADIS soulignait que les habitants estimaient qu'il y avait peu d'animation dans le quartier, en dehors des événements liés à la gare routière, par rapport à l'importance de Sceaux centre et qu'un rééquilibrage pouvait être nécessaire. Je voulais vous rappeler ces éléments en rapport avec la discussion sur le transfert de ce marché.

Jean-Jacques CAMPAN

Juste une remarque sur la fréquentation. J'ai eu l'occasion à divers titres de parler avec les commerçants. Je ne m'avancerai pas sur des éléments statistiques, mais les chiffres que vous avancez ne reflètent pas le sentiment des commerçants. Ils ont l'impression que le taux de fréquentation est plus élevé.

Hervé DOUCERON

Qu'il s'agisse de 20 % ou plus, cela draine une zone de chalandage qui va au-delà de Sceaux, notamment les communes de Fontenay, Le Plessis et Châtenay. Le transfert au centre de Sceaux aura peut-être un impact positif sur le chiffre d'affaires des commerçants bio, mais fera désertier les clients des autres communes.

En termes d'aménagement d'un quartier, je trouve dommage de ne pas prévoir la réinstallation de ce marché sur le quartier Robinson. Même si cela peut être considéré comme un ultimatum, mais je constate que le Groupe socialiste a le même point de vue, j'insiste pour que ce transfert soit provisoire et que soit inscrite dans la délibération sa réintégration dans le projet d'aménagement futur.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Tout d'abord, il y a une offre bio au Monoprix. Il y a donc bien une offre bio dans le quartier, M. Campan. Comme vous avez une offre bio dans le centre avec Bio Nature.

Les commerçants actuels du marché bio prennent un risque en faisant ce transfert. Ils le mesurent. Si 30 % des Scéens fréquentent le marché bio, une étude réalisée par les commerçants de ce marché révèle que 97 % de ces Scéens sont favorables au transfert. Et les 69 % de non-Scéens y sont également favorables, car cela va leur permettre de découvrir le centre de Sceaux. Cela va dynamiser le centre-ville. Et cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas une autre offre dans le quartier de Robinson.

Actuellement, il n'y a que deux jours de marché sur la halle, soit moins de 30 % d'utilisation. Avec 3 jours par semaine, on atteint plus de 40 %. Cela permet d'optimiser un lieu qui a eu un certain coût.

M. le maire

Dans les attendus du secteur de projet des Quatre-Chemins, nous parlons de l'animation commerciale, du fait que nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que ce quartier soit un pôle de centralité actif, dynamique et relativement important. Il est en effet idéalement placé au carrefour de plusieurs communes. Il n'existe pas de pôle de centralité. À la limite, le pôle de centralité le plus proche de Robinson est le centre de Sceaux. Nous avons dit et écrit que nous souhaitions cette attractivité commerciale et que nous en faisons un des éléments majeurs de cet aménagement.

Naturellement, la présence d'un marché forain aux Quatre-Chemins est un élément d'attractivité à côté des commerces sédentaires. Ce marché forain peut être un marché bio, un marché traditionnel ou encore un marché mixte. En tout cas, ce qui est important, c'est que l'on sache qu'il existe à Sceaux un marché bio le dimanche matin. Je crois qu'il existe trois ou quatre marchés bio le dimanche matin en Île-de-France, à Rueil-Malmaison, boulevard Raspail à Paris et Sceaux. Il est absolument essentiel pour l'avenir de toute la Ville que ce marché bio continue de fonctionner.

Compte tenu des travaux prévus et des perturbations inévitables qu'ils entraîneront, nous avons fait le constat que le maintien du marché dans ce quartier ou à proximité immédiate de ce quartier n'était pas adapté. C'est un constat que nous avons fait après réflexion et qui a été partagé par des commerçants actuels. Ils ont peut-être tort, mais sans eux il n'y a plus de marché. Par conséquent, ils ont souhaité que nous fassions ce transfert.

Naturellement, on ne peut pas savoir comment les choses évolueront dans la durée sur le quartier des Quatre-Chemins. Un premier lot est opérationnel. Nous avons la maîtrise foncière sur un deuxième lot qui deviendra opérationnel assez rapidement. Il y a toute l'opération Mésanges pour Sceaux, le 30 septembre 2014

lesquelles les discussions sont bien avancées et qui devrait rentrer assez rapidement en opérationnel. Il y a tout le secteur important de l'avenue de la Gare et le réaménagement futur de la place de la Gare. Tout cela prend du temps. Bien entendu, nous aurons dans ce quartier, des deux côtés de la voie, du côté de la gare routière et du côté de la gare actuelle, des espaces publics de qualité qui pourront parfaitement accueillir non seulement un marché bio, mais aussi un marché traditionnel, en tout cas un certain nombre d'activités foraines qui trouveront un cadre beaucoup plus adapté et rénové. Mais cela prendra du temps.

Je suis absolument d'accord pour dire que ce transfert n'est pas inscrit dans le marbre. Même si le marché bio reste au centre, il y aura peut-être intérêt à avoir un autre marché à Robinson. Nous réussirons peut-être à organiser un marché du soir pour les gens qui rentrent chez eux par le RER. Mais nous n'en sommes pas certains, car tout ceci ne se fera pas avant huit ou neuf ans.

En tout cas, je suis tout à fait d'accord pour inscrire que ce transfert est provisoire. D'ailleurs, je ne suis même pas certain qu'il soit vraiment utile de le dire. Nous allons signer un contrat de délégation de service public à compter du 9 novembre 2014, mais ce contrat se termine le 31 mai 2016. Quoiqu'il arrive, nous devons relancer une consultation de délégation de service public pour les deux marchés. Par conséquent, la question se posera de savoir si nous inscrivons au cahier des charges la gestion de deux marchés situés au centre ou pas. Ce qui est certain, c'est que vous avez la garantie qu'une évaluation de la situation sera faite et repassera devant le conseil municipal. M. Douceron souhaite être prudent, et je lui dis qu'il a juridiquement toutes les raisons d'être rassuré, puisqu'il faudra voter à nouveau en 2016 sur la délégation de service public. Nous pourrons donc faire le point à cette occasion.

Je ne peux pas vous en dire plus. On peut très bien décider le transfert du marché biologique de l'avenue Jules Guesde aux abords du marché du centre-ville de Sceaux à compter du 9 novembre jusqu'au 31 mai 2016, période à laquelle nous nous prononcerons sur le nouveau contrat de délégation de service public.

Hervé DOUCERON

C'est une réassurance partielle. Certes, nous allons réexaminer la délégation de service public, mais si l'on n'a pas anticipé la possibilité d'installer un marché sur le secteur de projet et que l'on n'a pas affirmé quelque part que le marché bio a vocation à s'y réinstaller, cela ne nous garantit absolument rien. J'insiste pour que l'on inscrive dans la délibération que le marché bio a vocation à animer le quartier des Quatre-Chemins.

M. le maire

Je ne suis pas d'accord. On peut penser qu'un marché forain aux Quatre-Chemins, à l'issue des travaux d'aménagement, est quelque chose auquel il faudra absolument travailler, parce qu'il sera un facteur d'attractivité, mais rien n'indique que ce doit être forcément un marché bio et

uniquement bio, un marché traditionnel ou un marché mixte. Rien ne l'indique pour l'instant. Ne nous ne lions pas les mains. Quoiqu'il arrive, une première évaluation devrait être faite pour la signature d'une nouvelle délégation de service public. Je n'inscrirai donc pas ce que vous souhaitez dans la délibération.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce qui est essentiel, c'est que les projets d'aménagement soient établis de telle manière que l'on puisse ramener ce marché bio. Effectivement, on peut tout imaginer. Ce sera peut-être un échec, ou au contraire un succès. Ce que vous dites sera consigné dans le procès-verbal, mais il me semble important de préciser dans la délibération que le plan d'aménagement du quartier prévoit un emplacement pour un marché bio, ce que je souhaite, mais peut-être aussi pour autre chose.

M. le maire

Pour être clair, il n'y aura pas un emplacement dédié à un marché en rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier des Quatre-Chemins. D'abord, cela stérilise un emplacement alors même que le marché n'aura lieu qu'une ou deux fois par semaine. Ce serait une mauvaise utilisation de l'espace. Par ailleurs, en matière d'urbanisme, avoir un emplacement vide la majeure partie du temps n'est pas forcément très esthétique. Et ce n'est pas non plus ce que souhaitent les commerçants. Dans le centre-ville, il y a la halle du marché, bâtiment ancien. Il y a eu d'ailleurs, avant que vous ne siégiez au conseil municipal, une réflexion très active sur l'utilisation de la halle en tant que salle d'activités ou de spectacles. Après des débats et des discussions avec les commerçants, nous avons décidé que cette halle resterait un marché avec des étals fixes qui appartiennent aux commerçants. Ce n'est pas ce que souhaitent les commerçants du marché bio actuel. Ils veulent un emplacement en plein air avec des barnums. Cet aménagement de marché forain nécessite quelques aménagements. Ceci est bien prévu dans l'intention du secteur de projet des Quatre-Chemins, mais il n'est pas prévu de dédier un emplacement au marché. Sur les marchés parisiens, il n'y a pas de halle fixe et cela fonctionne. Les marchés sont inscrits dans l'espace public de la Ville.

Je propose d'acter le transfert à compter du 9 novembre 2014 et d'écrire qu'il fera l'objet d'une discussion lors de la signature de la future délégation de service public au plus tard en mai 2016. Cela permet de garantir qu'il ne s'agit pas d'une décision définitive.

Nous passons au vote sur cette délibération qui sera modifiée dans ce sens.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-

Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Claude Debon).

X- DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Approbation des conventions de partenariats à intervenir avec différents acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Othmane KHAOUA

La démarche participative citoyenne « Parlons ensemble de Sceaux » organisée en 2012 a mis en lumière une volonté forte des habitants de la ville d'apprendre à se connaître pour engager collectivement des projets de territoires.

En s'appuyant sur les nombreux atouts présents sur son territoire, tels que ses talents, l'excellence de son réseau éducatif, ses services innovants et ses valeurs humanistes, la ville de Sceaux souhaite développer l'économie sociale et solidaire en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat social.

Pour ce faire, elle souhaite accompagner les porteurs de projets dans le domaine concerné dans leur développement en ayant un rôle de facilitateur et en diffusant auprès d'eux informations, formation, conseils et accompagnement tout en s'appuyant sur des organismes de soutien.

Dans cette optique, la Ville souhaite instaurer des partenariats avec de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer les conventions de partenariats avec l'Atelier Île-de-France (centre de ressources ESS de la Région Île-de-France), l'organisme de conseil et de financement Hauts-de-Seine initiative (filiale des réseaux France-Active et France-Initiatives), le Moovjee (mouvement des étudiants et jeunes entrepreneurs), l'IUT de Sceaux, le Comptoir de l'innovation, société de conseil et d'investissement, filiale du groupe international SOS, elle-même entreprise leader européenne dans le secteur de l'ESS.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ?

Benjamin LANIER

Merci pour cette présentation. Est-ce que cela ne risque pas de faire doublon avec ce qui est déjà proposé par d'autres collectivités, notamment la Communauté d'agglomération ?

Xavier TAMBY

Je me félicite que la ville de Sceaux investisse le champ de l'économie sociale et solidaire. Je voulais également féliciter Othmane pour son travail, que je sais compliqué. C'est d'autant plus compliqué que le concept de l'ESS est parfois difficile à appréhender. À cet égard, je souhaite juste que l'on soit attentif, lors du portage de cette thématique politique, à ne pas rentrer dans une vision manichéenne où l'on aurait une « gentille » économie sociale et solidaire qui s'opposerait à une économie de marché traditionnelle. Je pense que dans un contexte de récession, les deux ont vocation à interagir avec intelligence.

Claude DEBON

Je trouve intéressant de se mettre en situation d'aider au développement de projets relatifs à l'économie sociale et solidaire. J'ai regardé de près la formulation des conventions et j'avoue que je suis restée sceptique par rapport à leur contenu. On ne voit vraiment pas à quoi s'engagent précisément la Ville et les partenaires avec qui sont signées ces conventions. Quelle complémentarité y a-t-il ? Cela reste extrêmement vague. Je pense qu'il est extrêmement important que l'on y voit plus clair sur le contenu des échanges et les participations réciproques par rapport au développement de ces projets d'économie sociale et solidaire.

M. le maire

M. Khaoua, pouvez-vous apporter les précisions nécessaires ?

Othmane KHAOUA

Je commencerai par répondre à M^{me} Debon. Comme leur nom l'indique, il s'agit de conventions-cadres. La Ville de Sceaux et les partenaires auxquels elle s'associe s'engagent sur un certain nombre de principes génériques. Ces conventions ne sont pas destinées à rentrer dans le détail des actions. Néanmoins, elles annoncent des engagements assez forts en matière de partenariat. Elles annoncent aussi une volonté très forte à travailler ensemble sur une vision commune, à savoir développer l'économie sociale et solidaire, mettre à la portée des citoyens scéens des informations et des outils, ce qui est déjà une avancée considérable.

Pour répondre à M. Lanier, cela ne fait pas doublon avec ce qui se fait au niveau de la communauté d'agglomération. C'est au contraire complémentaire. La communauté d'agglomération est davantage focalisée sur le développement économique en général et sur ce que l'on pourrait appeler l'entrepreneuriat classique. Nous initions quelque chose d'assez

innovant sur le sud des Hauts-de-Seine, puisqu'il s'agit de développer l'économie sociale et solidaire avec un angle particulier qui est celui de l'innovation sociale et surtout de l'entrepreneuriat social avec à l'intérieur de ce champ d'action un focus tout particulier à l'usage des jeunes et des étudiants. Comme vous le savez, la ville de Sceaux occupe une position assez particulière, puisqu'elle accueille quotidiennement près de 10 000 étudiants sur son territoire. Je pense que c'est assez complémentaire, et je dirais même extrêmement différenciant.

M. le maire

Nous sommes là dans une démarche collaborative. Et je crois qu'il est important de créer une forme d'ambiance sur le territoire de la ville dans lequel tous les partenaires se reconnaissent. C'est ainsi que pourront naître des actions plus concrètes sans que l'on sache aujourd'hui quelle en sera vraiment la forme. L'objectif est de créer cette culture locale, qui n'est pas une culture agressive vis-à-vis de quiconque. Il s'agit de mobiliser toutes les forces vives et susciter l'adhésion. Dans ce domaine en particulier, je crois que c'est une démarche nécessaire, à Sceaux comme ailleurs. J'oserai même dire qu'elle est nécessaire au niveau national.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives, médicosociales et techniques.

M. le maire

Il s'agit d'adapter le tableau des effectifs liés au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs et de promouvoir des agents suite à la réussite un concours ou examen professionnel.

Deux adjoints techniques de 1^{re} classe ont réussi le concours d'agent de maîtrise. Nous créons donc deux postes d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2014. Les postes d'adjoint technique de 1^{re} classe seront supprimés à l'issue du stage de ces agents, s'il est concluant.

C'est la raison pour laquelle nous passons de 405,81 équivalents plein temps, dont 2 détachés pour stage à 407,81 dont 4 détachés pour stages.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter le tableau des effectifs.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une précision. Nous voterons comme d'habitude, mais notre vote négatif ne vise pas des personnes en particulier.

Hervé DOUCERON

En termes d'effectifs, on voit un solde net de +2 entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre. J'ai bien compris que 4 agents étaient détachés pour stage contre 2, et que cela expliquait ce différentiel, mais que deviennent ces agents à l'issue de leur stage ? Est-ce qu'ils sont intégrés sur place où est-ce qu'ils vont ailleurs ?

M. le maire

Ils ont réussi le concours. Si nous créons des postes d'agent de maîtrise, on les nomme sur des postes d'agent de maîtrise, mais ils doivent effectuer un stage de six mois. Si le stage s'avère concluant, ils sont titularisés dans leur grade d'agent de maîtrise.

Si nous n'avions pas créé les postes, ils seraient restés adjoints techniques ou auraient demandé leur mutation dans une autre collectivité, ce qui arrive parfois lorsque les agents accèdent à un cadre d'emploi dont nous n'avons pas besoin.

Hervé DOUCERON

Le solde s'explique donc par le fait que l'on va recruter deux personnes supplémentaires.

M. le maire

Non. Ces agents sont déjà là. Ces deux adjoints ont réussi le concours d'agent de maîtrise, qui est un grade supérieur. Ce qu'ils font correspond effectivement à un travail d'agent de maîtrise. Il est donc normal de les nommer agents de maîtrise. Mais ils ne peuvent pas être titularisés dans ce grade avant d'avoir effectué un stage de six mois. C'est une sorte de période d'essai dans ce grade.

Hervé DOUCERON

Je suis navré. Mais on aura bien deux collaborateurs supplémentaires à rémunérer.

M. le maire

Non, parce que les deux postes d'adjoints techniques deviennent vacants. Mais ils ne seront supprimés qu'à l'issue du stage si celui-ci est concluant.

Comme je vous le disais tout à l'heure, j'aurai l'occasion de présenter au mois de décembre un rapport sur le bilan social, comme je l'ai fait régulièrement, même si cela n'est pas obligatoire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron Claude Debon).

Adaptation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

M. le maire

La délibération suivante porte sur une modification très légère du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit que le conseil municipal vote un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les collaborateurs contractuels.

En 2013, le programme adopté par le conseil municipal en mars 2013 prévoyait l'ouverture de plusieurs postes, dont un poste de directeur de la Communication et des relations publiques. Ce poste, vacant lors des ouvertures de sessions de recrutement, n'a permis à quiconque remplissant les conditions, notamment d'expérience sur la fonction, de se porter candidat.

Suite au recrutement interne par un agent remplissant les conditions requises pour prétendre à une intégration directe, notamment d'expérience sur la fonction, il est proposé au conseil municipal de délibérer le programme pluriannuel modifié, déplaçant pour 2014 l'ouverture du poste de directeur de la Communication et des relations publiques aux sélections professionnelles.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

En mars 2013, nous avons voté une délibération qui présentait l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. À l'occasion de cette délibération aujourd'hui, je suis revenue sur ce qui avait été présenté dans le programme de 2013 et je trouvais important de poser à nouveau quelques questions.

Je n'interviendrai pas spécifiquement sur le sujet de la délibération, mais un peu plus généralement. 29 personnes étaient susceptibles d'être éligibles à cette titularisation. Or, seules 16 personnes ont finalement été retenues. Parmi ces 16 personnes, les agents de catégorie C représentent seulement la moitié des personnes qui étaient éligibles dans le programme. La catégorie C est finalement la moins bien lotie par rapport cette éligibilité possible. Si j'ai bien compris, le recrutement se fait par intégration directe, et non par concours.

Parmi la catégorie B, 7 personnes ont été retenues par rapport aux huit personnes qui étaient éligibles. Pour la catégorie A, 9 personnes ont été retenues sur 11 qui étaient éligibles. On voit bien que les catégories C sont les plus mal servies alors même que la titularisation est extrêmement intéressante pour ces personnes. Je crois d'ailleurs que cette loi a été prévue pour permettre plus particulièrement l'accès aux personnes qui ont vraiment des emplois précaires. Or, les emplois de la catégorie C font partie de ces emplois les plus précaires.

Je voulais donc poser des questions sur les choix qui ont été faits dans la programmation pour la présentation au concours ou au recrutement direct.

M. le maire

La question que vous posez est inhérente à la loi du 12 mars 2012 et à l'ensemble des dispositions existantes en matière de titularisation. Je vous rappelle qu'en catégorie C, les premiers grades de chaque cadre d'emplois peuvent être titularisés sans concours. Ils l'ont été de fait à partir d'une certaine durée. Il n'y a donc pas besoin d'un plan d'accès. Cela se fait de manière quasi automatique. S'agissant des cadres, le concours est obligatoire.

Claude DEBON

Il n'y en a eu que 5 sur 10.

M. le maire

Où avez-vous vu cela ?

Claude DEBON

Dans le programme de 2013.

M. le maire

Tous les agents de catégorie C ne sont pas forcément susceptibles d'être titularisés compte tenu de leur emploi lui-même. Tous les postes qui figurent dans le programme sont des postes à temps plein dont nous avons un besoin permanent. Ce n'est pas forcément le cas pour tous les emplois de catégorie C. Il y a d'ailleurs des emplois de catégorie B dont nous n'avons pas forcément besoin et qui ne figurent pas dans ce programme.

Sceaux, le 30 septembre 2014

De toute façon, vous aurez un point complet sur toutes ces questions au mois de décembre. Mais vous avez raison de poser la question. La loi de 2012 semble être axée sur la résorption de l'emploi précaire, mais il est vrai que, dans son application, elle s'adresse surtout à des emplois de cadres et non pas d'agents d'exécution. Cela s'explique aussi par le fait qu'il n'y a pas que ce dispositif pour lutter contre l'emploi précaire. Il y a aussi le principe de titularisation possible sans concours au premier grade de chaque cadre d'emploi en catégorie C.

Nous ferons le point au mois de décembre et je vous donnerai le nombre d'emplois qui ont été titularisés.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnité de conseil comptable.

Isabelle DRANCY

Nous vous proposons de voter une délibération qui fixe l'indemnité de conseil du comptable pour la durée du mandat. Cette délibération a pour base légale la loi de 1982 sur la décentralisation et les décrets d'application. Cette loi et ce décret autorisent les collectivités locales à verser une indemnité au trésorier ou au service en charge de la comptabilité de la Ville, de prestations d'analyses financières et de conseil.

Cette possibilité est strictement encadrée, le montant de cette indemnité étant calculé sur la base de la moyenne des dépenses de fonction et d'investissement. Il s'élève à 4 000 €. Cette autorisation est accordée pour l'ensemble du mandat, puisqu'elle fait suite au renouvellement du conseil municipal qui s'est installé le 5 avril 2014.

Je précise que le montant de cette indemnité est identique à celui versé antérieurement au trésorier, M. Gobin.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une observation. Nous allons voter pour cette délibération, mais je me souviens avoir fait une réflexion il y a 6 ans. À titre personnel, ce qui m'embarrasse, c'est que cette indemnité introduit une relation...je n'irais pas jusqu'à dire de dépendance, mais les fonctionnaires de Bercy sont payés par Bercy.

Isabelle DRANCY

C'est le cas.

Jean-Jacques CAMPAN

Mais l'ordonnateur accorde une indemnité au trésorier chargé de s'assurer de la régularité des comptes. Ce que je dis ne vise certainement pas M. Gobin dont tout le monde connaît les qualités professionnelles et humaines. C'était une simple remarque. Cela me gêne toujours un peu.

M. le maire

Je comprends ce que vous dites. Il s'agit aussi de montrer que le comptable est le comptable de la Ville. Il établit pour le compte de la Ville en tant qu'entité morale le bilan et le compte de résultat. Cela dit, je partage totalement l'appréciation de M. Campan sur les compétences, la disponibilité et les qualités humaines de M. Gobin.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES**Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n° 2.****Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération visant à modifier le budget de 2014. Le budget primitif, voté le 11 février 2014, ayant été élaboré très tôt dans l'année, nous ne disposions pas de la totalité des informations indispensables à son élaboration. Il est en effet de coutume de voter le budget jusqu'à fin mars, et jusqu'au 15 avril en période électorale. En l'occurrence, nous avons voté le budget en février. Sept mois plus tard, compte tenu des informations qui nous ont été communiquées et de la manière dont a été exécuté le budget jusqu'à présent, certains ajustements s'avèrent nécessaires.

Ces ajustements concernent la section investissement ainsi que la section de fonctionnement, sans pour autant modifier l'équilibre général du budget.

Côté ressources, le budget primitif avait prévu la vente d'un bâtiment situé avenue Jules Guesde. En définitive, compte tenu des délais de négociations, cette vente ne pourra pas avoir lieu en 2014. Cette vente devant servir à financer certains de nos investissements, il nous faut réajuster en conséquence d'autres éléments et souscrire un emprunt nouveau pour faire face aux investissements de l'année.

Deuxième élément de modification concernant l'investissement. Il vous est proposé le remboursement anticipé de l'emprunt n° 96 souscrit à des conditions qui, aujourd'hui, peuvent être renégociées compte tenu de l'environnement économique général, et en particulier de la baisse des taux. Nous avons étudié avec les services financiers de la Ville la possibilité de rembourser cet emprunt par anticipation et de souscrire un nouvel emprunt à de meilleures conditions financières. Malgré les pénalités prévues au contrat en cas de remboursement anticipé qui s'élèvent à 3 % du capital restant dû, la Ville réalise un gain de 186 000 € sur l'opération.

Autre élément justifiant les ajustements proposés : le décalage de certains investissements prévus au budget primitif.

Parmi ces investissements figurent les travaux de l'église Saint-Jean-Baptiste. Le programme de rénovation a en effet pris du retard en raison de fouilles supplémentaires entreprises pour vérifier la présence de cryptes souterraines.

Le décalage concerne également les travaux du gymnase des Blagis, différents travaux de voirie et de rénovation de parkings. Les raisons de ces décalages sont multiples. La plupart de ces opérations ont été décalées du fait de marchés publics infructueux ou dont la mise au point est complexe.

Tous ces éléments se traduisent en ajustements budgétaires où l'on enlève à la fois les recettes, la plupart du temps des subventions, et les dépenses.

Il nous faut par ailleurs prendre en compte des produits supplémentaires, notamment 20 000 € de produit supplémentaire des amendes de police en forte hausse depuis la mise en place des PV électroniques. Nous avons prévu une recette de 100 000 € alors que nous sommes à peu près sur une recette de 120 000 €.

S'agissant de la section de fonctionnement, nous avons une série d'ajustements à la hausse et à la baisse qui concerne l'augmentation de notre contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) créé en 2012. C'est un fonds sur lequel la ville de Sceaux, compte tenu de son potentiel financier, doit verser une contribution qui est ensuite reversée à d'autres communes.

M. le maire

Compte tenu notamment du niveau moyen de revenu des Scéens.

Isabelle DRANCY

Oui. Ce nouveau fonds de péréquation concerne les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 0,9 fois le potentiel moyen par habitant au niveau national. Cette contribution est un peu plus importante que ce que nous avons budgété à l'origine, puisque nous Sceaux, le 30 septembre 2014

devons dégager 43 000 € de crédits supplémentaires. Je précise à cet égard que nous devons cotiser un peu plus encore l'année prochaine, ce fonds devant représenter 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales à terme pour 2016.

Nous devons par ailleurs prendre en compte les pénalités attachées au remboursement anticipé de l'emprunt n° 96 ainsi que différentes régularisations d'écritures pour un montant de 41 600 €.

Nous devons enfin prendre en compte l'augmentation des frais de location de films liés au succès grandissant du cinéma Trianon. Ce cinéma étant géré en direct par la Ville, nous encaissons des recettes, mais nous devons louer aussi des films pour en assurer la programmation.

Ces dépenses sont financées en recette par :

- ✓ 89 917 € correspondant à un surplus de produits d'imposition, les bases réelles étant supérieures à notre estimation au budget primitif.
- ✓ 74 083 € de produit de DGF, versement un peu supérieur à nos estimations.
- ✓ 20 000 € de produit des entrées du cinéma Trianon.

Voilà tous les ajustements qui doivent être faits aux deux tiers de l'année et que nous vous demandons de voter.

M. le maire

Merci M^{me} Drancy. Est-ce qu'il y a des questions ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

S'agissant des 87 000 € de pénalités liées au remboursement anticipé de l'emprunt, je me demandais si, en plus des 3 % du capital restant dû, il n'y avait pas une clause prévoyant que l'indemnité ne devait pas dépasser 6 mois d'intérêts des sommes remboursées.

Isabelle DRANCY

Vous voulez dire que les 3 % seraient plafonnés. Le contrat initial stipule que les pénalités représentent 3 % du capital restant dû, quelle que soit la date à laquelle nous remboursons. C'est d'ailleurs le cas général de tous les emprunts à taux fixe. Ce n'est donc pas plafonné.

M. le maire

Il y a une pénalité plafonnée à 3 %, mais comme nous souscrivons par ailleurs un emprunt à un taux nettement inférieur, nous gagnons 186 000 €. C'est un calcul assez simple, puisqu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Jean-Jacques CAMPAN

Une première remarque, le fait que le produit de la DGF soit supérieur à vos estimations est plutôt une bonne nouvelle. On va remercier l'État.

M. le maire

Cela ne fonctionne pas ainsi. L'État a plafonné la somme globale. On peut donc remercier d'autres communes qui ont perçu un peu moins que prévu.

Jean-Jacques CAMPAN

C'était une petite boutade.

Plus sérieusement, cette décision modificative fait ressortir une annulation de la recette de la vente du terrain du marché bio pour un montant de 4 millions. Vous donnez comme motif que la vente n'aura lieu qu'en 2015, et vous indiquez que cette somme sera réinscrite au budget 2015. Ces 4 millions avaient été inscrits au budget 2014 au compte 024 de la section investissements. C'est donc que, dans le cadre de la sincérité du budget à laquelle vous faites référence, cette recette était certaine grâce à une promesse de vente en bonne et due forme. Du moins, je l'imagine. Je ne comprends donc pas cette annulation. À partir du moment où vous vous basez sur une promesse de vente qui vous a permis d'inscrire cette recette au budget 2014, vous n'avez pas besoin de l'annuler. Il suffit de la laisser en restes à réaliser pour 2015.

M. le maire

Il ne faut pas confondre le budget et le compte administratif. Le budget est une estimation de recettes. Une estimation raisonnable dont le préfet est juge. Ces 4 millions ont été inscrits, parce que nous pensions pouvoir obtenir une promesse de vente avant le 31 décembre. Le délai est finalement un peu plus long que prévu, même si les négociations sont en voie d'achèvement avec le preneur et qu'un permis de construire sera déposé très prochainement. Mais si nous laissons ces 4 millions en restes à réaliser, sans avoir la promesse de vente, cette recette serait insincère du compte administratif. Il faut bien distinguer la recette que vous inscrivez dans un budget, qui est une recette estimative, et ce qui figure en restes à réaliser au compte administratif, en recettes comme en dépenses, et qui doit faire l'objet d'un document juridique attestant de la sincérité soit de la recette, soit de la dépense. Pour la dépense, il suffit généralement d'avoir un document d'engagement de la dépense, ou un marché signé. Pour la recette, il faut un acte juridique, comme une promesse de vente qui prouve que nous avons bien la certitude de percevoir cette recette.

C'est d'ailleurs la même chose pour les subventions. Si l'on veut inscrire des subventions en restes à réaliser, il faut avoir les arrêtés de notification. Rien ne nous empêche juridiquement d'inscrire budgétairement des subventions dont nous ne sommes pas certains. Par prudence, nous ne le faisons pas, mais juridiquement, rien n'empêche de le faire. Mais ce n'est pas la même

Sceaux, le 30 septembre 2014

chose de savoir que l'on a un terrain dont on connaît la valeur, que de présupposer que l'on va obtenir une subvention alors même que l'on n'a pas la décision officielle de la collectivité qui subventionne. On procède ainsi depuis toujours et partout. Ce qui est condamnable, c'est d'inscrire des recettes en restes à réaliser à la fin de l'année et de s'en servir pour ne pas présenter un budget en déficit. C'est la raison pour laquelle nous proposons de reporter cette recette d'un an. C'est au contraire un acte de sincérité important.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vérifierai plus en détail, mais je n'arrive pas à comprendre que dans le cadre de la sincérité du budget, on inscrive en recettes sur des promesses de promesses. C'est quelque chose qui m'étonne énormément.

Isabelle DRANCY

C'est pareil pour les recettes fiscales. On inscrit des produits d'impôts locaux à partir de bases prévisionnelles qui servent ensuite à construire le budget. Si l'on perçoit plus que ce qui était inscrit au budget, c'est mieux. On doit tenir compte des conséquences de la réalisation. C'est la différence entre un budget qui est fait à partir d'éléments tangibles et sur lesquels on a légitimement l'assurance que cela va se réaliser, et la fin de l'année où l'on tire les conséquences de ce qui a été réalisé et de ce qui ne l'a pas été.

Jean-Jacques CAMPAN

Les revenus d'imposition sont des revenus réguliers. En l'occurrence, il s'agit d'une vente de 4 millions, ce qui n'est pas rien. L'inscrire dans un budget alors que la promesse n'est pas arrivée, c'est quelque chose qui m'étonne énormément. Vous dites que vous avez le droit de le faire juridiquement, mais je vérifierai.

Isabelle DRANCY

C'est la même chose pour les droits d'enregistrement. On estime que l'on aura 1 million de droits d'enregistrement liés à des ventes de maisons et d'immeubles, mais ce n'est qu'une estimation. Les ventes peuvent nous rapporter 800 000 € d'enregistrement ou 1,4 million, et c'est un bonus. Ce qu'il faut, c'est être précis dans l'élaboration du budget en regardant la somme moyenne perçue par la Ville pour les droits d'enregistrement, le nombre de transactions correspondant et l'état du marché pour en tirer des conséquences et faire une estimation.

M. le maire

Par rapport au contrôle de sincérité budgétaire, que fait le préfet ? Il voit que la Ville a inscrit 4 millions de recettes de vente de terrain. Il vérifie que la Ville est bien propriétaire de ce terrain. Il vérifie ensuite que l'estimation correspond à quelque chose de tangible. Il regarde s'il y a une

volonté de la Ville de céder le terrain. La réponse est oui, puisqu'il y a un secteur de projet et les avancées que l'on connaît sur ce secteur. Il y a donc bien sincérité budgétaire.

Mais il n'est pas sincère en termes de comptabilité d'inscrire la recette en restes à réaliser sans avoir de documents juridiques plus engageants, et notamment l'accord d'un tiers pour acheter le terrain au prix annoncé.

Il y a une différence majeure entre une sincérité budgétaire basée sur des estimations, et d'une certaine manière sur des intentions, et la réalisation des comptes qui, elle, est basée sur une réalité comptable appuyée par des actes juridiques. Si l'on veut l'inscrire en restes à réaliser et si l'on veut que le compte administratif ne soit pas en déficit, il faut que nous ayons cette promesse de vente avec un tiers. Nous l'aurons peut-être, mais étant donné que nous n'en sommes pas certains, nous préférons procéder ainsi de sorte que les choses soient beaucoup plus transparentes. La preuve, c'est que nous avons cette discussion.

Hervé DOUCERON

M^{me} Drancy, je voulais vous remercier pour cette présentation d'une grande clarté qui a permis à un quasi béotien comme moi de bien suivre et de bien comprendre. Je n'aurai donc pas de commentaires techniques. Les chiffres étant toujours délicats à manier, je ferai un commentaire plus politique.

Nous nous étions étonnés de la présentation d'un budget prévisionnel aussi tôt dans l'année, notamment avant les élections municipales, puisqu'il est habituel d'attendre qu'elles aient eu lieu. Le fait d'inscrire ces 4 millions de recettes prévisionnelles a certainement permis de présenter la mariée un peu plus belle qu'elle ne l'était, d'autant que ce budget prévisionnel a été utilisé pendant la campagne municipale.

Isabelle DRANCY

Beaucoup de collectivités, pour éviter toute ambiguïté sur la volonté de l'équipe sortante, votent les budgets, notamment les taux d'imposition, avant les élections municipales. Ce n'est pas propre à Sceaux. Beaucoup de collectivités, pour éviter toute discussion, toute polémique et toute rumeur, sont très claires sur le fait que les budgets sont votés et que les habitants peuvent être rassurés sur le fait que les taux d'imposition ne bougent pas, ce qui était notre cas pour cette année.

M. le maire

Premièrement, est-ce que la ville de Sceaux est propriétaire de ce terrain ? Oui. Deuxièmement, est-ce que la Ville a décidé de le vendre ? Oui, cela fait partie du secteur de projet. Troisièmement, est-ce que la valeur de ce terrain est de 4 millions ? Je peux vous dire qu'elle est même supérieure. Il s'agit simplement d'un décalage, parce que le 31 décembre tombe le 31 Sceaux, le 30 septembre 2014

décembre. S'il tombait le 31 mars, il n'y aurait peut-être pas besoin de faire cette opération de sincérité des comptes.

Je voudrais que les choses soient bien dites. La mariée est aussi belle, parce qu'elle est propriétaire d'un terrain qui vaut 4 millions et que nous avons décidé de le vendre. C'est pour cela que la mariée est belle et que son mari a de la chance. Son mari, c'est le peuple des Scéens et Scéennes.

Jean-Jacques CAMPAN

Le raisonnement que vous venez de tenir peut logiquement s'appliquer aux restes à réaliser. Sur le plan de la logique, je n'arrive pas à percevoir la différence entre les deux.

M. le maire

C'est la différence entre un budget prévisionnel et un compte dont tous les chiffres doivent être appuyés par des actes juridiques. M^{me} Bousquet peut en discuter avec vous si vous le souhaitez, mais je vous assure que c'est la réalité des choses.

M. Douceron, vous faites de la politique ou de la comptabilité ?

Hervé DOUCERON

C'est de la politique. Vous avez fait un effet d'estrade qui a mis les rieurs de votre côté. Je ne dis pas que vous avez fait des malversations. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis simplement que vous avez utilisé une astuce technique pour rendre la mariée plus belle. C'est tout.

M. le maire

Je crois que chacun sait à quoi s'en tenir désormais.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu-Alibay, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).

Adhésion à l'association des acheteurs publics (AAP).**Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'adhérer à l'association des acheteurs publics. La commande publique est véritablement un outil majeur dans la baisse des coûts. Les achats publics sont extrêmement compliqués, le code des marchés publics est extrêmement difficile à appréhender et par ailleurs en constante évolution. Les équipes municipales ayant besoin d'informations et de formation afin d'anticiper sur les textes à appliquer, elles doivent avoir des référents.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adhérer à l'association des acheteurs publics, association loi 1901 à laquelle 400 collectivités ont déjà adhéré. Cette adhésion permettra aux agents en charge des marchés publics d'être informés et formés sur les aspects juridiques et économiques des marchés publics.

La cotisation annuelle est fixée à 190 €. De nombreuses communes, mais aussi des conseils généraux, de droite, de gauche et du centre, ont déjà adhéré à cette association.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé de décisions figure au dossier.

XVI- QUESTIONS ORALES**Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM****Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

C'est une question que j'ai intitulée « Stop au gâchis ».

Le château de l'Amiral a été acquis en 2004 par le conseil général des Hauts-de-Seine pour y abriter certains de ses services. Force est de constater qu'il est laissé à l'abandon et qu'aucune

Sceaux, le 30 septembre 2014

réhabilitation n'a été entreprise pour le mettre en bon ordre et y installer des structures utiles à la collectivité.

Pendant la campagne municipale, nous avons fait des propositions pour réhabiliter et faire vivre cet édifice, comme la réinstallation de la PMI, actuellement à Bourg-la-Reine, la mise en place d'un espace santé ou la création d'un point d'accès au droit.

Face ce gâchis, je vous demande de proposer au département la cession pour 1 € symbolique du château de l'Amiral et le lancement d'une commission municipale, ouverte aux citoyens, chargée de réfléchir à l'avenir de ce patrimoine.

Merci de votre réponse.

M. le maire

Ainsi que vous le rappelez, le département des Hauts-de-Seine a décidé l'acquisition du château de l'Amiral pour regrouper différents services de sa compétence et ainsi procéder à des mutualisations en améliorant la qualité de service aux habitants par une proximité plus opérationnelle. Je vous rappelle que cette acquisition a été décidée dans le cadre d'un schéma général du patrimoine départemental défini par le président du conseil général de l'époque, Charles Pasqua, et établie en liaison avec les orientations d'aménagement de la Ville.

Ce schéma comprenait l'acquisition par la Ville du bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Cette acquisition est intervenue comme convenu et a permis un réaménagement en bureaux à l'usage des services municipaux. D'ailleurs, dès lors que le château de l'Amiral a été acquis par le Département, celui-ci l'a mis à disposition de la Ville pour faire office de mairie provisoire pendant les travaux de l'actuelle mairie. C'était donc une excellente opération, dont on peut d'ailleurs estimer le bénéfice pour la Ville à 500 000 ou 700 000 euros, car cela a été fait gratuitement à l'époque par le Département.

Il y a eu une première phase de regroupement portant sur certains services dans le domaine social, mais le Département a interrompu le processus à partir de 2007, laissant libre la plus grande partie des espaces concernés. Comme nous avons eu l'occasion de le dire lors de la discussion sur l'acquisition du 71 rue Houdan, ces espaces sont situés à un emplacement particulièrement stratégique et accessible pour tous, et restent ainsi très nettement sous-utilisés, ce qui nuit à l'image des collectivités territoriales quant à leur capacité à gérer leurs ressources de manière efficace.

Suite à la définition du périmètre d'étude du secteur d'aménagement de la place du Général de Gaulle et de ses abords, le Département a été amené à se positionner quant à son intégration dans ce projet. Les positions adoptées dans ce cadre ont pour l'instant exclusivement porté sur des objectifs de valorisation immobilière, dont vous savez qu'elles ne sont pas simples aujourd'hui, puisque rien ne peut être fait dans le cadre du secteur de projet.

Sceaux, le 30 septembre 2014

Il me paraît donc peu probable que votre proposition d'acquisition à 1 € symbolique, bien qu'elle me soit extrêmement sympathique, puisse prospérer.

Néanmoins, je me propose de poursuivre les discussions avec le président du Conseil général quant à sa contribution à un aménagement du secteur de la place du Général de Gaulle prenant en compte les objectifs de chacune des collectivités en termes de services aux habitants et d'intérêt général.

M. Campan, je crois que vous souhaitiez échanger sur cette question orale. Vous avez donc la parole, mais ne soyez pas trop long.

Jean-Jacques CAMPAN

En général je n'abuse pas. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure, car je m'étais réservé pour cette question orale.

Il faut quand même préciser que le Conseil général a acquis ce bâtiment à la demande du maire de Sceaux, sauf si mes informations ne sont pas les bonnes. Les objectifs du Département ayant finalement changé avec des regroupements de diverses natures en ce qui concerne les installations, celui-ci a souhaité vendre cette propriété. Il n'a pas pu le faire en raison de l'intégration du château de l'Amiral dans le secteur de projet. Je crois me souvenir qu'il a été acheté 4 millions d'euros. Du fait des densités différentes inscrites dans le PLU, la valorisation de cette propriété a augmenté. Ce n'est pas de la faute du Département si cette valorisation a augmenté. D'autant plus que les valorisations sont faites par les Domaines. La propriété est donc effectivement à vendre, et la balle est dans le camp de la Ville. Je voudrais rappeler que nous avons proposé au moment des premiers éléments sur l'extension de la mairie d'utiliser ce bâtiment pour en faire une deuxième composante de la mairie. À l'époque, vous nous aviez dit que ce n'était pas faisable pour diverses raisons.

Je crois que dans cette affaire, il faut arrêter de charger le Département. J'ai par ailleurs un peu de mal à imaginer que le Département cédera cette propriété pour un euro.

Benjamin LANIER

Le Département étant *a priori* amené à disparaître, c'est d'ailleurs aussi ce qui nous avait poussés pendant la campagne à faire des propositions pour ce lieu, il serait utile de commencer dès maintenant à engager des réflexions. Le patrimoine départemental ne sera pas intégralement transféré à la métropole. Il peut faire l'objet de conventions. Pourquoi ne pas essayer de trouver un accord avec le Département pour qu'au moment de sa suppression, ce patrimoine revienne à la commune ?

M. le maire

Puisque tout le monde réécrit l'histoire, je vais vous donner la version réelle de cette histoire que j'ai vécue, alors que vous n'étiez pas encore là, M. Campan.

Le maire de Sceaux n'a pas demandé au Département d'acquérir ce bâtiment. Il a été acquis suite à une discussion entre le président du Conseil général de l'époque et son directeur général sur la situation des propriétés départementales présentes sur le territoire de Sceaux. À l'époque, il y avait la gendarmerie, le terrain de l'avenue Jules Guesde et la petite propriété de l'avenue Poincaré. En tant que vice-président du Conseil général, je savais que le Département souhaitait ouvrir des maisons du Département dans trois lieux des Hauts-de-Seine. C'est la raison pour laquelle je lui ai proposé de s'intéresser à la question.

Nous étions parvenus à l'accord suivant : la Ville rachetait la gendarmerie, le terrain de l'avenue Jules Guesde et la propriété de l'avenue Poincaré pour une somme d'environ 4 millions d'euros, ce qui correspondait au coût d'achat du château de l'Amiral vendu par GDF.

Nous avons tous considéré à l'époque qu'il s'agissait d'une excellente affaire pour le Département et pour la Ville. Cela permettait au Département de transférer ses services au château de l'Amiral. Nous avons d'ailleurs modifié le POS pour qu'il puisse construire une aile le long de la rue de Fontenay tout en préservant les arbres. Et cette opération amenait dans le centre de Sceaux 200 agents du Département qui venaient travailler et consommer. C'était une très bonne affaire dont tout le monde était satisfait.

Le dossier a continué de progresser entre 2004 et 2007. Je pense que chacun se souvient du président du conseil général de l'époque et de son directeur général, M. Mirmana, devenu aujourd'hui préfet de la Corse. En 2007, le processus s'est interrompu et la nouvelle politique du Département a fait que nous ne sommes pas allés au bout de l'achat de la propriété de l'avenue Jules Guesde, puisque l'on attendait le déménagement des services du Département au château de l'Amiral. Il était prévu que s'installent dans le château de l'Amiral des services du Département et des services de proximité (PMI et circonscription).

C'était une opération d'aménagement intelligent et partenarial entre le Département et la ville de Sceaux qui avantageait à peu près tout le monde, l'achat du château de l'Amiral étant financé par la vente des autres propriétés. Cela ne s'est malheureusement pas fait.

Le coût d'achat du château de l'Amiral s'est élevé à l'époque à 4 millions d'euros. Il est aujourd'hui valorisé par les Domaines à 8 millions d'euros. C'est une ineptie, une bêtise insondable. Il y a deux arbres remarquables sur cette propriété. Il y a dans notre PLU une protection, qui certes n'est pas une protection aux monuments inscrits, la DRAC l'ayant toujours refusée malgré nos démarches conduites avec l'association du lotissement et son ancienne présidente du château de l'Amiral. La DRAC a toujours refusé de considérer qu'il s'agissait d'un patrimoine digne d'être inscrit. La DRAC n'a d'ailleurs pas tort. C'est un bâtiment pittoresque, mais qui n'est pas extraordinaire sur le plan architectural. Ce bâtiment est protégé dans le PLU et

dans la ZPPAUP. C'est une ineptie de considérer que l'on peut tout raser et construire un grand immeuble sur ce terrain. En plus, l'inconstructibilité du cœur d'îlot est inscrite au PLU, à l'endroit même où se situe aujourd'hui un bâtiment d'ateliers qui a été réaménagé au moment où le Département était en train de s'installer. Il n'a aucune qualité particulière. Si ce bâtiment était démoli, on ne pourrait pas reconstruire, le cœur d'îlot étant protégé, en concertation d'ailleurs avec l'association en question.

Valoriser cela à 8 millions d'euros est donc un non-sens. Nous avons d'ailleurs l'habitude des inepties de France Domaines en matière de valorisation immobilière à Sceaux, comme ailleurs. Cela fait partie des revendications permanentes des maires. Nous en avons encore parlé la semaine dernière au congrès de l'Union sociale pour l'habitat.

Pourquoi France Domaines agit-il ainsi ? Parce qu'il est chargé d'évaluer les biens que l'État veut vendre. Il valorise donc au maximum les biens, dans le seul souci d'améliorer les recettes de l'Etat.

8 millions d'euros, dans l'état actuel des choses, et même à l'échéance du secteur projet, c'est un montant inenvisageable.

Je suis d'ailleurs étonné de l'attitude du Département, car en s'accrochant à cette estimation de 8 millions d'euros, ce qui représente une plus-value considérable, il ne fait pas montre de sa volonté de voir un aménagement de qualité se réaliser dans le secteur. De cela chacun tirera les conséquences qu'il veut.

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

Ma question concerne la création d'un centre de télétravail.

Le sujet a fait l'objet d'une enquête de la Ville en septembre 2011 pour connaître les besoins des salariés et d'entrepreneurs par rapport à cette offre nouvelle qualifiée d'innovante.

On apprend dans un article publié page 18 de Sceaux Mag de septembre qu'une association, Sceaux Smart, reprend le projet avec la Ville et qu'elle a réalisé à son tour une enquête auprès des Scéens.

Quel est l'intérêt pour la Ville de ce partenariat avec Sceaux Smart ? Qu'apporte la nouvelle enquête par rapport à la première réalisée en 2011 ? Quelles conclusions en sont tirées par rapport à la création d'un centre de travail qui, selon cet article, pourrait avoir une surface de 350 m² ?

M. le maire

Saisis par plusieurs Scéens qui manifestaient leur intérêt sur le sujet, nous avons, avec Sylvie Bléry-Touchet, décidé de mener des études relatives au télétravail à Sceaux. Sur notre

proposition, le conseil municipal a décidé en mars 2011 unanimement d'adhérer au Réseau ACTIPOLE 21 qui permet de disposer d'interlocuteurs mobilisés sur ce thème.

L'évolution des pratiques professionnelles ainsi que des pratiques en matière de mobilité plaide pour la recherche de nouveaux lieux de travail à la fois souples et collaboratifs. Mais comme je l'expliquais en mars 2011, la Ville n'a pas vocation à porter elle-même une structure de ce type. C'est pourquoi nous sommes très heureux que des Scéens aient décidé de créer une association en vue de poursuivre et d'approfondir les études menées. Leurs réflexions ont pour objet de préciser les besoins auxquels il s'agit de satisfaire et de définir les conditions de réussite d'un tel projet.

Les enquêtes réalisées par cette association auprès d'un public intéressé de plus en plus nombreux et divers visent donc à répondre aux questions préalables à la mise au point du modèle économique et social d'une telle structure.

Ceci progresse. Cela se fait également en lien avec la région Île-de-France et avec d'autres acteurs. Ce sont des démarches qui intéressent l'ensemble des collectivités territoriales. Nous suivons de très près ces travaux en partenariat avec une association que l'on connaît bien. Ce sont des gens tout à fait sérieux et mobilisés. Nous pensons qu'il s'agit là d'un intérêt général pour la Ville. Cela confirme aussi la volonté des Scéens de prendre des initiatives collectives et cela va dans le sens de « Parlons ensemble de Sceaux ». Je m'en félicite et nous aurons probablement l'occasion d'en rappeler prochainement.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Des réunions, que l'on appelle des *workshops*, ont lieu régulièrement sur le sujet. Les choses avancent avec pour objectif une ouverture en 2015.

Question orale d'Hervé DOUCERON

Hervé DOUCERON

Le code général des collectivités territoriales dispose que les notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération doivent être adressées avec les convocations aux membres du conseil municipal et que le délai de convocation est fixé à cinq jours francs, ce délai s'entendant bien entendu comme un minimum nécessaire à l'exercice de la démocratie.

Je dois noter que vous tenez ce strict minimum avec une rigueur remarquable.

M. le maire

Je vous remercie. Nous y sommes très sensibles.

Hervé DOUCERON

Le règlement intérieur de ce conseil municipal stipule que les questions orales posées par les groupes d'opposition doivent vous parvenir six jours francs au moins avant la réunion du conseil municipal. Cette obligation d'envoyer ces questions orales avant de connaître l'ordre du jour du conseil municipal conduit parfois à l'envoi de questions qui font l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour. L'exemple typique est la question sur le marché bio que nous avons prévu de poser aujourd'hui.

Afin d'éviter des redondances inutiles, et surtout, afin de ne pas perdre une possibilité de questionnement public et donc de permettre d'enrichir le débat, quand admettez-vous soit que le dossier municipal soit transmis sept jours francs avant le conseil, ce qui a notre préférence, car cela nous faciliterait le travail des dossiers, ce qui est le gage d'un meilleur fonctionnement démocratique, soit que l'envoi des questions orales se fasse le lendemain de la réception du dossier du conseil municipal, c'est-à-dire au plus tard 4 jours avant le conseil municipal ?

Merci de votre réponse.

M. le maire

En réponse à votre question, je vous précise que les modalités d'organisation que nous avons mises en place résultent du règlement intérieur du conseil municipal. Je ne pense pas utile d'envisager d'amender celui-ci pour modifier les délais en question. Ces délais ont d'ailleurs été définis, afin de permettre une élaboration qualitative des dossiers qui vous sont transmis et de rassembler les éléments de réponse aux questions que vous souhaiteriez poser.

Si par ailleurs, j'avais pu éventuellement être sensible à la demande que vous avez formulée, le ton avec lequel vous l'avez formulée ne m'aurait pas incité à aller plus loin.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**M. le maire**

M. Campan souhaitait poser une question sur le marché bio de Robinson.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est à mon tour d'être en *workshop*. Je suis toujours étonné par l'utilisation de ces termes.

On a là une illustration parfaite de ce qui vient d'être dit. Vous pourriez au moins envoyer l'ordre du jour, si ce n'est les dossiers. Cela éviterait de poser des questions qui font l'objet de points inscrits à l'ordre du jour. Je ne sais pas si le ton avec lequel je formule cette demande vous convient, mais ce serait le minimum. C'est idiot de perdre du temps ainsi.

M. le maire

Sceaux, le 30 septembre 2014

Vous ne posez pas votre question ?

Jean-Jacques CAMPAN

Le débat a eu lieu sur le marché bio. On ne va pas perdre du temps.

M. le maire

Vous avez raison.

J'y vois quand même un intérêt. Cela montre que nous sommes en phase sur des sujets de préoccupation importants pour notre Ville. Cela montre qu'il y a quand même des choses qui passent entre nous.

Mes chers amis, avant de nous quitter, je souhaite vous informer de l'incendie de l'atelier de Patrick Roger. Le feu s'est déclenché de manière accidentelle dans la fibre de verre d'isolation du toit, rendant l'incendie extrêmement difficile à éteindre. Je crois que les pompiers sont restés jusqu'à 5 h du matin. C'est évidemment une situation difficile pour l'entreprise qui emploie une vingtaine de personnes. J'ai proposé l'aide de la Ville, afin que la production puisse reprendre au plus vite. Pour l'instant, je n'ai pas d'informations précises sur la capacité de l'atelier à reprendre ses activités. Le feu lui-même n'a pas abîmé les installations techniques, mais il a fallu faire tomber en partie le toit. L'eau a par ailleurs occasionné beaucoup de dégâts. Nous aurons plus d'informations dans les jours qui viennent, mais sachez que j'ai proposé l'aide de la Ville pour trouver des locaux de stockage. Je vous tiendrai au courant de la façon dont la Ville peut apporter une aide à cet important acteur économique qui participe au rayonnement de Sceaux.

Merci de votre participation.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 34.